

Obnubilé par le refoulement des mineurs

Madrid passe à côté des droits de l'enfant

Bureau politique de l'USFP



Le Bureau politique de l'USFP a tenu, mercredi, une réunion extraordinaire sous la présidence du Premier secrétaire du parti Driss Lachguar.

Cette réunion s'est notamment axée sur les derniers développements ayant marqué les relations maroco-espagnoles, les rapports liant la majorité gouvernementale au Chef du gouvernement, ainsi que les récents développements concernant la question palestinienne.

Nous y reviendrons dans notre édition de demain.

Censure à la carte sur les réseaux sociaux

Des posts en soutien à la Palestine supprimés



Page 6

Poursuite du creusement du déficit budgétaire à fin avril

En baisse de 66,9%, les recettes non fiscales se sont établies à 6,5 MMDH contre 19,7 MMDH un an auparavant



Page 10

Les autorités casablancaises tentent de mettre fin à un abus qui a trop duré

L'insupportable diktat des gardiens de voitures



Page 14



Pages 2 et 3

Obnubilé par le refoulement des mineurs

Madrid passe à côté des droits de l'enfant

Actualité



Près de 2.000 mineurs marocains ont rejoint Sebta au cours des deux derniers jours. Selon des sources médiatiques espagnoles, il s'agit d'enfants âgés entre 10 et 18 ans qui y sont entrés seuls ou accompagnés par leurs parents. La ministre espagnole des Droits sociaux a indiqué qu'il y a eu des cas d'enfants âgés entre 7 et 9 ans. Quel sort attend-il ces enfants ?

Pour les enfants âgés entre 10 et 14 ans et qui sont arrivés seuls, les autorités espagnoles affirment qu'ils sont réclamés par leurs parents et le gouvernement examine actuellement les modalités de leur renvoi. Concernant les enfants qui ont fait la traversée avec leurs parents, les uns et les autres seront également renvoyés. La presse espagnole a indiqué que certains enfants ont demandé de rentrer volontairement parce qu'ils se sont trouvés seuls et sans ressources à Sebta.

Le problème se pose plutôt au niveau des mineurs âgés entre 15 et 18 ans, dont la grande majorité est dans la rue. Pour ces individus, aucun plan ou mesure n'a encore

été décidé.

De son côté, Ione Belarra, ministre des Droits sociaux et de l'Agenda 2030, a demandé, mercredi dernier, aux communautés autonomes, compétentes en matière d'enfance, le partage de responsabilité concernant l'accueil et la prise en charge "au plus vite" des mineurs arrivés seuls à Sebta.

Belarra a convoqué un conseil territorial pour faire cette demande directement aux communautés autonomes afin de "pouvoir résoudre" une situation qualifiée d'« inhabituelle », marquée par l'arrivée massive d'« enfants qui ne veulent pas rester en Espagne » et « qui souhaitent rentrer chez eux ».

Une réunion a eu lieu également entre le gouvernement et les dites communautés où il a été question de transférer dans la péninsule les mineurs accueillis il y a longtemps dans les centres d'accueil par l'administration, et non ceux qui sont entrés au cours des deux dernières journées.

A souligner, cependant, que certains gouvernements autonomes comme celui de l'Andalousie comptent ne pas adhérer aux

efforts demandés par le ministère des Droits sociaux. En effet, le parti de l'extrême droite Vox a affirmé qu'« il ne consentirait pas » que l'Andalousie prenne en charge ces mineurs et menacé de retirer son soutien au gouvernement andalou s'il les accueillait.

Mais que stipule la loi ? Le principe qui prime dans le cas des mineurs non accompagnés est celui du retour volontaire conditionné par plusieurs garanties juridiques dont l'intérêt supérieur de l'enfant. En fait, l'article 3.1 de la Convention internationale des droits de l'enfant est clair à ce propos. Il sti-

pule que toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, doivent prendre en considération primordiale l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais que veut dire « intérêt supérieur de l'enfant » ? Selon plusieurs juristes, cette notion demeure floue et même la Convention relative aux droits de l'enfant n'en donne pas de définition précise. Même le Comité des droits de l'enfant n'a pas proposé de critères permettant de juger de

Arancha Gonzalez Laya, ministre espagnole des Affaires étrangères

L'Espagne est fermement attachée à une solution politique dans le cadre des Nations unies

L'Espagne a averti mercredi que sa position ne changera pas sur le Sahara. "L'Espagne est toujours fermement attachée à une solution politique, une solution politique qui doit être trouvée dans le cadre des Nations unies", a déclaré la ministre espagnole des Affaires étrangères, Arancha Gonzalez Laya, sur la radio publique espagnole.

"C'est la position espagnole (...), cette position ne peut changer parce que l'Espagne est un pays respectueux de la légalité internationale", a-t-elle ajouté.

ce qui relève de cet intérêt. Pourtant, la Convention a veillé à renforcer la protection de l'enfant en insistant sur la préservation de son bien-être et de son droit de se développer dans un environnement favorable à sa santé mentale et physique.

Elle a également considéré l'article 3.1 relatif à "l'intérêt supérieur de l'enfant" comme l'un des quatre principes incontournables pour appliquer la totalité des droits de la Convention, sachant que ces quatre articles sont liés. Ainsi, l'article 2 relatif au droit à la non-discrimination et l'article 6 se rapportant au droit à la survie et au développement doivent-ils être pris en considération pour déterminer ce qui constitue l'intérêt de l'enfant dans une situation donnée.

De plus, la prise en compte de l'opinion de l'enfant (article 12) permet de soutenir le décideur dans l'établissement de l'in-

térêt supérieur de l'enfant. Les juristes tiennent, néanmoins, à préciser que le concept d'"intérêt supérieur de l'enfant" renforce le statut de ce dernier comme sujet de droit mais ne donne en aucun cas le pouvoir décisionnel à celui-ci.

Toutefois, la réalité de la protection des enfants mineurs est toute autre. En effet et jusqu'à présent, il n'existe aucun instrument législatif, international ou régional concernant spécifiquement la migration des mineurs non accompagnés. Seules les conventions internationales sur les droits de l'enfant, les réfugiés ou la traite des êtres humains peuvent, directement ou indirectement, être appliquées pour encadrer les mouvements forcés ou volontaires des enfants, qu'ils soient accompagnés ou non, selon un rapport de l'UNICEF.

Le Maroc et l'Espagne, quant à eux, ont ratifié le 23 dé-

cembre 2003 un Mémoire d'entente (ME) sur les migrants mineurs non accompagnés, lequel s'est transformé en 2007 en accord binational. Un texte motivé davantage par des intérêts nationaux, notamment la sécurité des frontières que par la volonté de protéger ces mineurs. En effet, les quatre principes clés de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), à savoir le meilleur intérêt de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement, la non-discrimination et le respect des opinions de l'enfant n'y sont guère pris en considération.

La loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière de 2003 reste également ambiguë sur cette question. Elle ne punit pas explicitement les mineurs qui émigrent mais ne leur réserve pas non plus de traitement spécial. De fait, elle sanctionne «l'émigration irrégulière» indépendamment de l'âge de l'auteur. En s'appuyant sur le pouvoir discrétionnaire que lui confère le Code de procédure pénale, le juge devrait prendre la décision de ne pas entamer de poursuites pour «émigration irrégulière» à l'encontre d'un enfant, s'il les juge contraires à son meilleur intérêt.

La même loi ne contient pas non plus de dispositions sur la réintégration des mineurs migrants non accompagnés, comme l'a observé le Comité des droits de l'enfant suite au rapatriement de nombreux enfants à partir de Sebta et Mellilla. A cela s'ajoutent l'absence de mécanismes et de directives sur le traitement des enfants migrants et le manque de formation et de sensibilisation des institutions concernées au niveau local.

Hassan Bentaleb

Le film des événements

Les relations maroco-espagnoles traversent une zone de turbulences depuis la décision de Madrid d'accueillir le chef des milices du Polisario dans l'un de ses hôpitaux, en catimini et sous une fausse identité algérienne.

Ce dernier est poursuivi par la justice espagnole pour des faits liés au meurtre et à la torture de citoyens espagnols, ainsi que pour des crimes contre l'humanité et des violations graves des droits humains.

Voici une chronologie des principaux développements de cette affaire:

- **21 avril 2021**: Hospitalisation du chef du Polisario en Espagne sous une fausse identité algérienne.

- **23 avril**: Les avocats des victimes des actes criminels commis par Brahim Ghali déposent plainte auprès de la justice espagnole pour l'activation du mandat d'arrêt européen émis à son encontre.

- **24 avril**: Les victimes espagnoles des actes terroristes perpétrés par les séparatistes réclament l'arrestation immédiate de Brahim Ghali, admis dans un hôpital à Logrono, près de Saragosse.

- **25 avril**: Le Maroc déplore l'attitude de l'Espagne d'accueillir le chef séparatiste, poursuivi pour des crimes de guerre et des atteintes graves aux droits de l'Homme et l'ambassadeur d'Espagne à Rabat a été convoqué afin que lui soit communiqué cette position et pour exiger de lui les explications nécessaires.

- **27 avril**: Les membres de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des Marocains résidant à l'étranger à la Chambre des conseillers appellent les autorités judiciaires espagnoles à interagir positivement avec les plaintes déposées par de nombreuses victimes contre le chef du Polisario et à engager la procédure d'arrestation à son encontre.

- **28 avril**: L'accueil par l'Espagne du chef des milices séparatistes est incompréhensible et ne sert en rien l'esprit de partenariat profond et de longue date avec le Maroc, affirme le vice-président de la Chambre des représentants, Mohamed Toumi Benjelloun.

- **1er mai**: Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE, Nasser Bourita, affirme que le Maroc attend toujours "une réponse satisfaisante et convaincante" de la part du gouvernement espagnol au sujet de sa décision de permettre à Brahim Ghali d'entrer sur son territoire.

- **8 mai**: Les dirigeants des partis politiques représentés au Parlement expriment leur refus de l'accueil par l'Espagne du chef du Polisario, appelant à rectifier cette erreur en le traduisant devant la justice.

- **10 mai**: L'accueil par l'Espagne du chef du Polisario est "un acte inadmissible" qui porte atteinte aux valeurs de bon voisinage, affirment les représentants de la majorité et de l'opposition au sein de la Chambre des représentants.

- **11 mai**: Les représentants des groupes parlementaires à la Chambre des conseillers estiment que les arguments avancés par l'Espagne pour justifier l'accueil de Brahim Ghali "ne sont pas convaincants" et appellent le voisin du nord à "revoir en profondeur" cette position.

Pour sa part, le Parti populaire espagnol (PP, opposition) demande à l'Exécutif de son pays de fournir des explications au sujet de l'accueil et "l'entrée illégale et sous une fausse identité" du chef des séparatistes du Polisario.

- **14 mai**: La justice espagnole accepte de traiter une plainte déposée le 24 avril dernier auprès du juge d'instruction du tribunal de Malaga par le politologue espagnol Pedro Ignacio Altamirano contre Brahim Ghali.

- **18 mai**: Le Maroc décide de rappeler son ambassadeur en Espagne pour consultation.

- **19 mai**: Le juge de l'Audience nationale espagnole Santiago Pedraz décide de rouvrir un dossier pour crimes contre l'humanité contre le chef du Polisario et la ministre espagnole des Affaires étrangères déclare à la radio publique que "l'Espagne est toujours fermement attachée à une solution politique, une solution politique qui doit être trouvée dans le cadre des Nations unies". "C'est la position espagnole (...), cette position ne peut changer parce que l'Espagne est un pays respectueux de la légalité internationale", a-t-elle ajouté.

- **20 mai**: La ministre espagnole de la Défense, Margarita Robles, qualifie, sur la radio publique, l'arrivée des migrants au préside occupé de Sebta de "chantage" et d'"agression à l'égard des frontières espagnoles mais aussi des frontières de l'Union européenne" et accuse le Maroc d'"utiliser des mineurs".

Jean-Yves Le Drian, ministre français des A.E et de l'Europe

Le Maroc est un partenaire crucial de l'UE et essentiel pour la France

"Le Maroc est un partenaire crucial de l'Union européenne et essentiel pour la France", a déclaré mercredi le ministre français des Affaires étrangères et de l'Europe, Jean-Yves Le Drian, affirmant que le Royaume est "un partenaire essentiel pour la France", lors de son audition par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Le chef de la diplomatie française répondait à une question du député LREM, Mustapha Laabid, sur la crise diplomatique entre Rabat et Madrid suite à l'accueil en catimini par l'Espagne du chef des séparatistes du Polisario Brahim Ghali, alors que le Maroc est "un partenaire clé pour la France et l'Union européenne, un partenaire indépassable en matière notamment de coopération au Sahel, dans la lutte contre le terrorisme et l'immigration irrégulière".

Pour Jean-Yves Le Drian, "le Maroc est un partenaire essentiel pour la France et un partenaire crucial de l'Union européenne notamment face au défi migratoire", espérant que la coopération migratoire existant entre le Maroc et l'Espagne "permettra d'endiguer les flux irréguliers en Méditerranée occidentale".

"Je suis tout à fait convaincu que le partenariat entre le Maroc et l'Espagne, après cette période un peu compliquée, pourra reprendre sereinement et le dialogue pourra se poursuivre", a-t-il souligné.



La Ligue arabe salue l'aide Royale au peuple palestinien

L'aide humanitaire d'urgence a été acheminée vers la bande de Gaza via le poste frontalier de Rafah



La Ligue arabe a salué mercredi la décision de S.M le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, d'envoyer une aide médicale et humanitaire d'urgence aux Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes a salué, dans un communiqué, les aides d'urgence fournies par les pays arabes, dont le Maroc, à la bande de Gaza, afin d'alléger les souffrances des Palestiniens et les soutenir dans la conjoncture actuelle où ils font face depuis le 11

mai courant à une agression des forces d'occupation israéliennes, qui a fait plusieurs victimes et causé des pertes en vies humaines.

Il s'est félicité des campagnes de soutien et des différentes formes d'aide matérielle des pays arabes, qui confirment le rôle et l'importance de la solidarité arabe dans le soutien à la cause palestinienne face à l'occupation israélienne et à son agression continue contre le peuple palestinien.

La Ligue des Etats arabes a appelé tous les pays arabes et is-

lamiques et tous les pays qui soutiennent la cause palestinienne à tout mettre en œuvre pour aider le peuple palestinien et à mobiliser une aide humanitaire et médicale pour venir en aide aux Palestiniens blessés.

Elle a également exhorté la communauté internationale à faire pression sur l'occupation israélienne pour mettre fin à ses agressions et à ouvrir les points de passage pour permettre l'accès de l'aide médicale et faciliter l'évacuation des blessés et des malades.

A signaler, par ailleurs, que

l'aide humanitaire d'urgence destinée aux Palestiniens a été acheminée mercredi vers la bande de Gaza via le poste frontalier de Rafah.

Cette aide humanitaire a été remise par l'ambassadeur du Maroc en Égypte et représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue arabe, Ahmed Tazi, au représentant du ministère palestinien de la Santé, Fathi Abou Warda.

A cette occasion, le responsable palestinien a exprimé son estime et sa gratitude à S.M le Roi pour son soutien continu à la

cause palestinienne et sa défense du droit légitime des Palestiniens à l'établissement d'un Etat indépendant.

Il a également transmis les salutations et la reconnaissance de l'Autorité palestinienne au Souverain et au Maroc pour cette initiative qui allégera les souffrances du peuple palestinien, évoquant l'impact positif de cette sollicitude Royale sur les Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza qui vivent dans des conditions difficiles dans le cadre de l'escalade des tensions. Mardi, deux avions des Forces Armées Royales (FAR) transportant 20 tonnes de ces aides ont atterri à l'aéroport de la base aérienne Est du Caire, en Égypte.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la poursuite du pont aérien mis en place par le Royaume avec l'arrivée, dimanche à Amman en Jordanie, de deux avions militaires transportant une aide humanitaire constituée de produits alimentaires de première nécessité, de médicaments de soins d'urgence et de couvertures. Une aide qui sera acheminée aux territoires palestiniens par des camions à travers le pont frontalier entre la Jordanie et la Palestine.

Constituée de 40 tonnes, cette aide humanitaire est composée de produits alimentaires de première nécessité (30 tonnes), de médicaments de soins d'urgence et de couvertures (10 tonnes).

L'Eswatini réitère son soutien indéfectible à l'intégrité territoriale du Maroc

La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume d'Eswatini, Thulisile Dladla, a réitéré mercredi le soutien "constant et indéfectible" de son pays à l'égard de l'intégrité territoriale du Maroc.

Au cours d'un entretien par visioconférence avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, la ministre eswatinienne a loué les efforts déployés par le Maroc pour une solution politique à ce différend régional.

Elle a en outre réaffirmé la pertinence de la décision 693 du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2018, qui a consacré l'exclusivité de l'ONU en tant que cadre pour la recherche d'une solution au conflit régional autour du Sahara marocain, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE.

Thulisile Dladla a, d'autre part, salué

les progrès considérables du Maroc dans divers domaines, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et s'est félicitée de l'engagement du Royaume dans la paix, la stabilité et le développement en Afrique.

A cette occasion, elle a présenté les sincères remerciements de son pays pour les aides Royales en accompagnement de leurs efforts de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Pour sa part, Nasser Bourita a tenu à saluer les initiatives audacieuses de Sa Majesté le Roi Mswati III pour donner un nouvel élan au développement socioéconomique de son pays, et a loué les efforts entrepris pour promouvoir l'émergence du Royaume d'Eswatini en tant qu'acteur clé en Afrique australe.

Il a affirmé, à cet effet, que le Maroc est disposé à partager son expertise et son savoir-faire avec l'Eswatini en matière de développement socioéconomique, humain et culturel.

Au cours de cet entretien, qui s'est tenu dans le cadre des relations d'amitié et de fraternité qui unissent les Royaumes du Maroc et d'Eswatini, et conformément à la volonté des deux pays de renforcer davantage leurs liens de coopération, les deux ministres ont mis en avant l'importance de la concertation entre les deux pays au sein des instances internationales telles que l'Union africaine (UA) et l'ONU.

Ils ont également convenu de charger leurs représentants permanents à New York, Genève et l'Union africaine de coordonner leurs actions concernant les questions d'intérêt commun.

Les deux responsables se sont, en outre, félicités de l'ouverture de l'ambassade du Royaume d'Eswatini à Rabat et de son consulat général à Laâyoune, en octobre 2020.

Les deux parties ont convenu de tenir à Rabat, une fois la situation sanitaire mondiale le permettant, la première ses-

sion de la Commission mixte de coopération maroco-eswatinienne, à une date qui sera arrêtée d'un commun accord.

Les deux parties se sont également engagées à intensifier et à diversifier leur coopération dans tous les secteurs porteurs, notamment l'énergie, l'agriculture, le tourisme, la formation, la santé et l'éducation. Ils ont également exprimé leur ferme volonté de dynamiser la coopération économique par le renforcement du cadre juridique dans les domaines du commerce et des investissements.

Thulisile a rappelé son appui à la candidature marocaine au poste de Commissaire de l'Union africaine à l'éducation, à la science, à la technologie et à l'innovation, mais aussi au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (2028-2029), au Conseil des droits de l'Homme (2023-2025), et au poste de président de la Commission de la fonction publique internationale (2023-2026).

Mohamed Benabdelkader visite le chantier du tribunal de première instance de Mohammédia

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a effectué, mercredi, une visite de prospection au site de construction du nouveau tribunal de première instance de Mohammédia dont les travaux de réalisation vont démarrer au début de l'année prochaine. Le ministre, qui était accompagné du gouverneur de la préfecture, du procureur général de la Cour d'appel de Casablanca et de plusieurs autres responsables judiciaires, a suivi, à cette occasion, des explications sur les données techniques relatives au projet et aux différentes dépendances du nouveau tribunal, un chan-

tier qui s'inscrit dans le cadre des efforts visant la promotion du secteur de la justice et le rapprochement de l'administration des justiciables. Le coût global du projet, qui sera réalisé sur une superficie de 1000 m² dans un important emplacement entre l'avenue Hassan II au nord et l'avenue des facultés au sud, s'élève à plus de 33,7 millions de DH. Le bâtiment sera composé de 4 niveaux, à savoir un sous-sol, un rez-de-chaussée et 2 étages qui vont comprendre notamment des bureaux de la présidence et du parquet, outre une bibliothèque et un parking.

Retour au calme après des affrontements à Fnideq

Le calme est revenu hier matin après des heurts nocturnes ayant opposé des jeunes déterminés à rallier l'Europe à la police à la sortie de la ville de Fnideq, près du préside occupé de Sebta, selon des journalistes de l'AFP.

Après une nuit agitée, tout était calme et les abords du passage frontalier étaient déserts jeudi matin. Côté espagnol, il n'y avait aucun mouvement sur la plage de Tarajal parcourue par les soldats espagnols, soutenus par

deux véhicules blindés, selon les journalistes des deux côtés de la frontière.

A Fnideq, l'épisode le plus violent a vu un millier de ces jeunes, tous Marocains, certains âgés d'une douzaine d'années, jeter des pierres sur les forces de l'ordre et les forcer à reculer.

Ils ont ensuite incendié la moto d'un responsable local de sécurité, l'obligeant à prendre la fuite, avant de mettre le feu à des poubelles. Après un repli, les policiers ont fini par encercler les protestataires et les disperser.

L'instrumentalisation de la bienfaisance à des fins politiques pointe le bout de son nez

A l'approche de chaque rendez-vous électoral, la question de l'interférence entre action partisane et bienfaisance revient avec force, alimentant ainsi un débat qui a atteint son paroxysme à quelques mois des élections sur l'instrumentalisation politicienne de l'activité caritative et de solidarité pour influencer le choix des électeurs.

Ainsi, cette interférence entre l'action partisane et la bienfaisance a pris le devant de la scène ces dernières semaines, suscitant une polémique entre les partis politiques sur l'exploitation des associations, notamment celles actives dans le domaine caritatif, pour influencer le choix des électeurs, en ciblant principalement les groupes les plus vulnérables.

Selon des observateurs, l'instrumentalisation des initiatives de bienfaisance à des fins politiques s'est intensifiée au cours du mois de Ramadan, marqué par une augmentation des actions de charité et de solidarité, en particulier cette année, compte tenu des circonstances difficiles que connaît le pays en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

Bien que les fonctions et les rôles des partis politiques et des associations soient définis par la Constitution, la réalité montre que de nombreuses associations ne sont que le cheval de Troie de certains partis politiques pour agir dans l'arène sociale, posant ainsi un sérieux problème en termes de frontières entre l'action partisane et l'activité caritative.

A cet égard, Mohamed Tariq, enseignant-chercheur à la Faculté de droit de Mohammédia, estime que si la finalité de l'action partisane et celle caritative est de servir l'intérêt général, leurs domaines d'intervention sont totalement différents.

Si l'action associative a un caractère caritatif et social, le rôle des partis politiques consiste en l'encadrement et au changement, a-t-il expliqué dans une interview accordée à la MAP.

L'activité caritative est un acte noble, qui consiste à aider les autres d'une manière ou d'une autre, et un comportement civilisé, a-t-il indiqué.

Les organisations de bénévolat permettent aux individus de contribuer à



l'édifice social et économique et leur action est réglementée par la loi marocaine.

Par contre, a-t-il clarifié, l'article 2 de la loi organique relative aux partis politiques dispose que le parti politique œuvre, conformément aux dispositions de l'article 7 de la Constitution, à l'encadrement et à la formation politiques des citoyennes et citoyens, à la promotion de



Les interférences entre les actions partisane et caritative augmentent à l'approche de chaque rendez-vous électoral

leur participation à la vie nationale et à la gestion des affaires publiques.

Le parti politique exprime la volonté des électeurs et participe à l'exercice du pouvoir, sur la base du pluralisme et de l'alternance par des moyens démocratiques et dans le cadre des institutions constitutionnelles, a-t-il fait savoir, notant que l'objectif étant la mise en œuvre de son programme électoral à travers des politiques publiques susceptibles de contribuer au développement sociétal.

De ce fait, si chaque acteur respecte le cadre de ses attributions, aucune confusion ne pourra avoir lieu, sachant que les deux acteurs participent, chacun dans son domaine, au progrès de la société, mais lorsque l'action partisane et celle caritative se chevauchent en employant des fonds de bienfaisance pour des finalités partisans, l'action caritative s'égare de son objectif humanitaire, a tenu à observer Mohamed Tariq.

Pour l'universitaire, il est naturel que chaque rendez-vous électoral constitue un moment déterminant dans la vie de tout parti politique, pour mesurer sa popularité et son poids électoral, et une épreuve démocratique permettant aux citoyennes et aux citoyens de tenir les partis politiques

responsables de leurs programmes et de leur gestion des politiques publiques et territoriales.

Le législateur marocain a réglementé l'action caritative par des conditions précises, contenues dans la loi 004-71 du 12 octobre 1971 relative aux appels à la générosité publique, pour garantir la transparence de cette opération, a-t-il dit.

Toutefois, ces conditions n'interdisent pas aux membres d'un parti politique d'adhérer à une association ou de mener une action caritative, à l'instar de tout citoyen, a-t-il précisé, estimant que malgré l'absence d'une interdiction explicite, l'exercice d'une action caritative sous couvert politique entraîne la désaffection politique.

La loi organique n° 29.11 relative aux partis politiques régit le contrôle et le financement des campagnes électorales, en vue d'assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral, a poursuivi le chercheur. Cela signifie que toute utilisation de réseaux associatifs ou d'organisations de bienfaisance, surtout au moment des élections, met le parti politique concerné en dehors de la loi et entache la transparence du processus électoral, a conclu Mohamed Tariq.



Censure à la carte sur les réseaux sociaux *Des posts en soutien à la Palestine supprimés*



Les réseaux sociaux constitueraient le dernier bastion de la liberté d'expression pour le peuple palestinien, sauf que les responsables de ces mêmes réseaux sociaux n'en ont cure. Alors qu'ils doivent être de nature à laisser des traces contradictoires sans distinction aucune, des fois des cicatrices, et d'autres du baume au cœur, les plateformes des réseaux sociaux s'en éloignent doucement mais sûrement. Des postes supprimés, des lives interdits ou encore des comptes suspendus, si l'on en croit plusieurs ONG, il fait sale temps pour les partisans de la cause palestinienne.

De plus en plus d'utilisateurs ont la mauvaise surprise de voir leurs publications sur la Palestine censurées, journalistes compris. Un apartheid numérique qui ne dit pas son nom. Comme en témoigne le lundi 10 mai, lorsque les forces israéliennes ont envahi la mosquée Al-Aqsa. Au même moment, plusieurs internautes ont indiqué que le hashtag #AlAqsa était restreint sur Instagram. Les dirigeants de la firme américaine se sont excusés auprès de la communauté en indiquant que la suppression était liée à un

« bug technique ». Idem pour Facebook et Twitter qui ont avancé des erreurs liées à leurs algorithmes. Des mea-culpa difficilement recevables. Et pour cause, les algorithmes en question sont tellement performants qu'ils peuvent non seulement analyser la personnalité et les habitudes de chaque utilisateur, mais aussi influencer ses choix, comme cela a été révélé dans le documentaire disponible sur Netflix « Derrière vos écrans de fumée ». Autant dire que l'argument du bug est, sans doute, vide de sens, d'autant que les chiffres sont édifiants. En moyenne, d'après plusieurs ONG, 80% des posts sur le sort des Palestiniens seraient supprimés par les entreprises des réseaux sociaux, notamment à la demande des autorités israéliennes. Pis, en 2016, Google, Facebook et YouTube auraient censuré 95% des contenus que le gouvernement israélien qualifiait de violent et voulait voir disparaître. Sauf qu'en parallèle, un post raciste ou insultant envers les Palestiniens ou les Arabes serait publié environ toutes les 46 secondes côté israélien. Pour preuve, le compte Twitter officiel de l'Etat d'Israël qui a posté 1.628 émojis fusée dans plusieurs mes-

sages, alors que les nouveaux conflits armés dans la bande de Gaza sont les plus meurtriers depuis 2014. Deux poids, deux mesures. Les firmes américaines ont clairement choisi leur camp. Rien de bien surprenant. Depuis 1967, Washington a mis son veto près de 50 fois au Conseil de sécurité pour protéger son allié israélien. La semaine dernière, le Conseil de sécurité s'était réuni à huis clos. « A chaque fois, selon des sources diplomatiques, Washington s'est opposé à l'adoption d'une déclaration appelant à un arrêt des affrontements, condamnant le conseil à un silence embarrassant, tout communiqué nécessitant l'accord des 15 membres », d'après le quotidien français « Libération ». Pourtant, la récente escalade des violences est plus que préoccupante.

Tout a commencé à Sheikh Jarrah, quartier à majorité palestinienne de Jérusalem-Est, au nord de la vieille ville. Ses habitants ont protesté contre une vague d'expulsions ordonnée par la justice israélienne, laquelle devait chasser une quarantaine de Palestiniens, dont une dizaine d'enfants, de leurs maisons. Les images des scènes de violence contre les manifestants palesti-

niens et les militants des droits de l'Homme de plusieurs nationalités ont fait le tour du monde et créé une énorme onde de choc. Mais la censure des réseaux sociaux sur le sujet s'est accentuée de manière exponentielle ces derniers jours. « Il ne s'agit pas d'un incident ponctuel, c'est la poursuite d'une censure et d'une discrimination systématiques plus larges visant principalement les personnes marginalisées et opprimées, souvent à la demande de régimes oppressifs », a déclaré, à Al Jazeera, Marwa Fatafta, membre politique du groupe de réflexion al-Shabaka. L'écrivaine palestinienne a appelé Facebook à « arrêter immédiatement ce carnage de contenu » tout en expliquant à ses utilisateurs et au public les raisons derrière cette atteinte à la liberté d'expression. « Les entreprises des réseaux sociaux font taire les voix palestiniennes alors que celles-ci luttent pour leur survie », a-t-elle regretté. L'invétérée activiste des droits de l'Homme n'est pas la seule à être sensible à ce traitement si injuste.

« 7amleh », le Centre arabe pour l'avancement des réseaux sociaux et Jewish Voice For Peace ont lancé un appel à témoi-

gnage conjoint pour recueillir justement les témoignages d'utilisateurs dont les publications sur les événements de Sheikh Jarrah ont été censurées. « En douze heures, des centaines de mails nous sont parvenus », a indiqué Dani Noble, l'un des responsables de l'ONG Jewish Voice For Peace. Puis de préciser : « Nous avons des exemples de personnes accusées d'enfreindre les directives de la communauté alors qu'elles partageaient des vidéos de la police israélienne attaquant des manifestants palestiniens à Sheikh Jarrah ». Sans oublier « d'autres exemples de contenus d'utilisateurs qui disparaissent littéralement de leurs stories ou de leurs flux. Et, enfin, des organisations et des individus ont été avertis que leurs comptes seraient définitivement désactivés s'ils continuaient à publier des articles sur les violences commises par la police israélienne et par les colons israéliens contre les Palestiniens à Jérusalem », conclut Dani Noble, interdit d'entrée en Israël depuis 2018, à l'instar de l'ensemble des membres de l'ONG Jewish Voice For Peace. Il n'y a pas meilleure, ou pire, démonstration.

Chady Chaabi

L'UE rouvre ses portes aux touristes mais peine à finaliser son certificat sanitaire

A l'approche d'une saison estivale cruciale pour son industrie du tourisme, l'Union européenne se prépare à ouvrir plus grandes ses portes aux visiteurs étrangers, mais peine à finaliser le certificat sanitaire très attendu pour faciliter les voyages en son sein.

Les ambassadeurs des Vingt-Sept se sont mis d'accord mercredi pour permettre l'entrée dans l'UE aux voyageurs de pays tiers ayant reçu les doses nécessaires de vaccins contre le Covid autorisés au niveau européen.

Ce qui ouvre la voie au retour de touristes américains et asiatiques, habituellement très nombreux en Europe.

Les voyageurs devront avoir été entièrement vaccinés depuis au moins 14 jours. Avec les deux doses de Moderna, Pfizer-BioNTech, AstraZeneca ou la dose unique de Johnson & Johnson. Les Etats membres peuvent aussi décider d'accepter les touristes ayant reçu un sérum bénéficiant d'une homologation d'urgence par l'OMS, comme celui du chinois Sinopharm.

Les Vingt-Sept sont aussi convenus d'élargir la liste des pays jugés suffisamment sûrs du point de vue sanitaire pour que leurs ressortissants, vaccinés ou non, soient admis sur le sol européen. Ce qui n'empêche pas qu'ils puissent être soumis à un test et/ou une quarantaine.

Cette recommandation, proposée par la Commission européenne, devait être officiellement adoptée jeudi avant d'entrer en vigueur. Elle n'est pas contraignante pour les Etats, qui restent souverains sur leurs frontières.

L'UE, dans un effort de coordination, a fermé ses frontières extérieures en mars 2020 pour les voyages "non essentiels". Et établi



depuis juin dernier une liste restreinte, régulièrement révisée, de pays tiers dont les résidents sont autorisés à se rendre en Europe.

Les représentants des Etats membres ont accepté mercredi d'assouplir le critère du taux d'incidence du virus pris en compte pour préparer cette liste. Le taux est relevé de 25 à 75 cas (pour 100.000 habitants sur les 14 derniers jours).

La liste, qui compte actuellement sept pays (Australie, Israël, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, plus la Chine en attente de réciprocity), va être revue dans les prochains jours et devrait significativement s'allonger.

Parallèlement, les Etats membres se sont mis d'accord pour mettre en place un mécanisme

d'urgence coordonné pour suspendre rapidement les arrivées d'un pays tiers en cas de détérioration de la situation sanitaire due à l'apparition de variants. Si elle avance dans son ouverture vis-à-vis de l'extérieur, l'UE peine à progresser dans la mise en place du certificat sanitaire commun, censé être opérationnel avant la fin juin, pour faciliter les déplacements intra-européens cet été.

Ce document doit permettre à son détenteur d'attester qu'il a été vacciné contre le Covid-19, qu'il a passé un test négatif ou qu'il est immunisé après avoir été contaminé.

Une troisième séance de négociations entre les eurodéputés et les Etats membres s'est achevée mardi soir sans accord, malgré une proposition de compromis du Parle-

ment européen, et de nouvelles discussions sont prévues pour jeudi. Les discussions achoppent notamment sur la gratuité ou le plafonnement du prix des tests, que réclament les eurodéputés mais auxquels s'opposent les Etats membres en raison du coût que cela représente pour leurs finances publiques.

Les eurodéputés ont aussi proposé de recourir à un financement européen, "l'instrument d'aide d'urgence", pour permettre de fournir des tests accessibles gratuitement aux citoyens, selon un communiqué du Parlement européen.

Autre pomme de discorde : les Etats membres veulent se réserver la possibilité d'imposer aux détenteurs de certificats sanitaires des mesures restrictives supplémentaires, comme une quarantaine, s'ils

jugent nécessaire. Tandis que les eurodéputés jugent "inacceptables" ces restrictions à la libre circulation. La situation devient urgente. Plusieurs pays, qui comptent sur la manne touristique pour redresser leurs économies mises à mal par le virus, ont déjà commencé à mettre en place leurs propres pass sanitaires.

"Nous avons besoin d'un accord cette semaine", a souligné l'eurodéputée néerlandaise Sophie in 't Veld (Renew Europe) sur Twitter.

Le pass sanitaire figure au menu du sommet des dirigeants programmé pour lundi et mardi prochains à Bruxelles. Un éventuel accord devra être approuvé par le Parlement, dont la plénière est prévue pour se dérouler du 7 au 10 juin à Strasbourg.

Le Royaume-Uni lance une étude sur une troisième dose de vaccin

Le gouvernement britannique a lancé mercredi des essais cliniques, présentés comme les premiers dans le monde, sur la réponse immunitaire engendrée par une troisième dose de vaccin anti-Covid en vue d'une campagne de rappels au Royaume-Uni, où le variant indien progresse.

Pays le plus meurtri d'Europe avec près de 128.000 morts, le Royaume-Uni a vu sa situation sanitaire nettement s'améliorer après un long et strict confinement hivernal et une campagne de vaccination massive.

Pour préserver les progrès effectués, les autorités prévoient de lancer une campagne de rappels à l'automne, à la suite d'essais cliniques sur

la réponse immunitaire provoquée par une troisième dose de vaccin.

Cette étude menée par le service public de santé (NHS), à laquelle participeront 2.886 volontaires totalement vaccinés, examinera les effets de sept vaccins différents - Oxford/AstraZeneca, Pfizer/BioNTech, Moderna, Novavax, Valneva, Janssen et Curevac.

Financée à hauteur de 19,3 millions de livres (22,4 millions d'euros) par le gouvernement, elle débutera en juin et les premiers résultats sont attendus en septembre.

Le gouvernement espère maintenir grâce à la vaccination une longueur d'avance sur la pandémie. Car tandis que le pays poursuit son déconfinement, avec la réouverture

lundi des pubs, lieux culturels et stades, la progression rapide du variant initialement identifié en Inde inquiète.

Selon le ministre de la Santé Matt Hancock, 2.967 cas liés au variant B1.617.2, plus contagieux, ont à ce jour été identifiés au Royaume-Uni, notamment dans le nord-ouest de l'Angleterre et à Londres, en hausse d'environ 30% depuis lundi.

Le gouvernement est accusé d'avoir tardé à durcir les restrictions sur les voyages en provenance de l'Inde en avril, à un moment où le Premier ministre Boris Johnson prévoyait un déplacement à New Delhi.

Cette visite officielle avait finalement été annulée face à la nouvelle vague de contaminations en Inde, qui

a finalement été ajoutée à la "liste rouge" du Royaume-Uni. Les voyageurs arrivant de ces destinations doivent effectuer une quarantaine à l'hôtel à leurs frais, pour un coût de 1.750 livres (environ 2.000 euros).

Pour enrayer la propagation du variant indien, le gouvernement table sur le dépistage de masse et l'accélération du programme de vaccination, qui a déjà permis d'administrer une première dose à 70% des adultes et de totalement vacciner 40% d'entre eux, soit près de 21 millions de personnes.

"Nous sommes de plus convaincus que les vaccins sont efficaces contre" le variant indien, a assuré Matt Hancock lors d'une conférence de presse. "Cela signifie que notre

stratégie est la bonne: remplacer prudemment les restrictions envers nos libérés par la protection offerte par les vaccins".

Critiqué également par l'opposition travailliste sur son manque de clarté quant aux restrictions en matière de voyages internationaux, de nouveau autorisés depuis lundi, Boris Johnson a déconseillé mercredi de se rendre dans les pays ne figurant pas sur la liste verte du Royaume-Uni. "Vous ne devriez pas vous rendre dans un pays figurant sur la liste orange, sauf dans des circonstances extrêmes, comme la maladie grave d'un membre de votre famille", a-t-il dit à l'occasion de la session hebdomadaire de questions au gouvernement.

Mots flechés

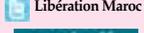
Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

HAUT MAL		OISEAU ROYAL	SECousse TELLURI- QUE	FLANCHE	HOMME À EFFACER	LETTRES DE BOMBIL	LETTRES DE MEKNÈS	JAUGEAI
CLAN					PORTEURS DE CHARGE			IMPRES- SIONNE
FEMME AIMÉE				SACCAGE				
BOUCLIER					QUARTIER DE CAEN	PARTIRAI	À L'ENVERS: GRECQUE	
PLANTE HERBACÉE	MORCEAU DE VALSE NOUVEAU			ENLÈVE	4 ^e CALIFE VENU AU MONDE		POSSESSIF	
						BÂTARD	EN CATIMINI	
LENTE AU DÉPART		ÉLIMA			GAGE			
			FORME D'ÊTRE ARTICLE		LETTRES DE PAOLI	LETTRES DE TIMAÏOS		APPROU- VÉ
ALLÈGR- EMENT	CONNU MADRÉ			COPAIN BRUIT DE CHOC			AMAS NATURE MORTE	
						COCAÏNE		
						GROUPIE		
ENZYME		FIN DE VERBE			SYMBOLE DU RADIUM	TERME D'AMITIÉ		LETTRES DE ROME SODIUM
			ARACH- NIDE					
À L'ENVERS: NOTE			FEMELLE DU CANARD				À L'ENVERS: POULIE À GORGE	

Solution mots flechés d'hier

		D				B		J	
S	Q	E	L	E	T	T	I	Q	E
	U	V		A	G	E		T	A
	E	E		O	N	G	U	E	N
O	S	T	R	A	C	I	S	M	E
	T		A	R	E	A		E	B
	I	O		E	N		B		H
	O	D	O	N	T	O	L	O	G
A	N	E		E	R	R	E		S
	N			I	D		E	M	
	E	L	E		Q	U	A	L	I
Q	U	E	T	E	U	R		I	S
R	A	C	L	E		B	E	E	R

<p>Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia</p> <p>Secrétaire général de la Rédaction Ahmed Saâidi</p> <p>Rédaction Mohamed Bouarab Hassan Bentaleb Alain Bouithy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Chady Chaabi</p> <p>Responsable des ressources humaines Atika Rachdi</p> <p>Directeur artistique Fouad Ezzaïr</p> <p>Service technique Khadja Sabi (Responsable) Meryem Warrach Myriem Rehane Khadja Halafi Hafid Bouzarouata Mariama Farki Elkandoussi Elmardi</p>	<p>Révision Abdelmoumeïn Warrach</p> <p>Secrétariat Asmaa Tabaa</p> <p>Photographe Ahmed Laaraki</p> <p>Correspondants Ahmadou El Katab (Ladyoume) Abdelali Khallad (Essaouira)</p> <p>Collaborateurs Chouaib Sahnoun Khalil Benmouya</p> <p>Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdolkader B.P. 2165 - Casablanca Maroc</p> <p>E-mail: Liberation@libe.ma</p> <p>Téléphone: 0522 61.94.04 0522 62.32.32</p> <p>Fax de la rédaction: 0522 62.09.72</p> <p>Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma</p>	<p>Youssef El Gahs Mouna El Youssoufi Loubna Baghdadi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri</p> <p>44, Avenue des E.A.R 3ème Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 Fax: 0522 31.28.10</p> <p>Imprimerie Les Editions Maghrebines</p> <p>Distribution SAPRESS Dossier DE PRESSE 130/64</p> <p>Site web: www.libe.ma</p> <p> Journal Libération</p> <p> Libération Maroc</p> <p> 2017 www.ojd.ma</p>
--	---	---

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Préfère l'année de la chine en France à l'année de la France en Chine.
- II. Tableaux - A ne pas jeter.
- III. Ornées de métaphores - Au début du commencement.
- IV. L'oisiveté en est un mauvais exemple - Ca discute beaucoup dans cette Chambre.
- V. Retiennent les mines - Il soufflait pour jouer.
- VI. Qui se font entendre - Finit dernier ou premier, peu importe.
- VII. Dans le test - Se fait entendre.
- VIII. Reste les bras croisés au bureau - Bâties.
- IX. Label époque - Rivière d'Afrique.
- X. Appareil de manutention.

VERTICALEMENT

- 1. Antipathies.
- 2. Ira au téléphone.
- 3. La dernière a vu rouge - S'est fait bizet.
- 4. Dans les chromosomes.
- 5. Peut servir de corrélatif - Agit dans l'ombre pour faire la lumière - Sur l'ardoise.
- 6. Indiens - Le plongeur a besoin de son eau.
- 7. Font friser les moustaches - A l'envers : Grosse boîte de citernes.
- 8. C'est lui - Refus ou spectacle, c'est l'accent qui décide - Peut se remuer avec la terre.
- 9. Fera échouer à l'examen.
- 10. Est obscur sauf pour ceux qui sont éclairés.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
8	5		2		6		3	7	5	7		3		8		1	
				1					3			1			5		
	6		3		8		2					9					
4		1	8		9	5			6					8		3	
5				2					6			9	1		2	6	
		2	5		4	9		8			8		1			7	
	8		4		5		9				6						
				8							3		7			2	
7	1		6		2		5	3	9	5			1		4	3	
Difficile									Expert								
5	7		3		8		1				1			9			
3				1		5				5						4	
					9						8	4		1		2	
6					8		3				7	5			6		
	9	1				2	6						7	1			
	8		1					7					9			5	
			6								3	2			7	1	
	3			7				2			4					2	
9	5			1		4	3						8		7		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
5	7	2	3	4	1	9	6	8	5	2	4	3	8	6	9	7	1
6	8	1	9	2	5	3	4	7	6	3	7	9	1	4	5	8	2
3	9	4	7	6	8	5	1	2	4	6	9	8	2	5	7	4	3
4	6	9	5	1	7	8	2	3	8	5	9	7	6	3	2	1	4
2	5	7	8	3	6	4	9	1	2	7	6	1	4	5	3	9	8
1	3	8	2	9	4	6	7	5	7	2	3	6	5	9	1	8	4
7	2	3	6	5	9	1	8	4	9	1	5	4	8	2	7	3	6
9	1	5	4	8	2	7	3	6	8	4	6	1	7	3	2	5	9
8	4	6	1	7	3	2	5	9									
Difficile									Expert								
1	3	7	2	6	9	4	8	5	1	3	2	4	7	5	8	9	6
8	6	2	5	4	1	9	7	3	4	8	7	9	2	6	1	5	3
5	9	4	3	7	8	2	6	1	5	9	6	8	1	3	7	2	4
3	5	6	8	2	4	1	9	7	6	1	9	5	8	7	3	4	2
2	8	9	7	1	6	5	3	4	2	7	3	1	9	4	5	6	8
4	7	1	9	5	3	6	2	8	8	4	5	6	3	2	9	1	7
7	4	8	1	9	2	3	5	6	3	2	1	7	4	9	6	8	5
9	1	3	6	8	5	7	4	2	9	6	4	3	5	8	2	7	1
6	2	5	4	3	7	8	1	9	7	5	8	2	6	1	4	3	9

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	R	A	P	E	Z	I	S	T	E
II	R	E	P	U	T	A	T	I	O	N
III	U	S	E	R		B	E	N	I	T
IV	C	O	R		A	R	M	E		R
V	U	N	C	I	N	E		D	D	E
VI	L	A	U	R	E		P	I	E	M
VII	E	T	S			P	I	E	C	E
VIII	N	E		O	B	I	T		O	L
IX	T	U	R	B	O	T	I	E	R	E
X	E	R	E	I	N	T	E	R	A	S

Le Japon accorde un prêt au FEC pour le développement territorial

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Fonds d'équipement communal (FEC) ont signé, récemment, un accord de prêt portant sur un montant de 165 millions de dollars (M\$) afin de renforcer les capacités de la Banque pour le financement des projets de développement territorial.

Cet important accord s'inscrit dans le cadre de l'orientation stratégique du FEC visant à diversifier ses sources de financement à l'échelle internationale, en particulier, auprès des bailleurs de fonds internationaux, et ce dans un contexte particulier marqué par la mise en œuvre de la régionalisation avancée et l'intensification des projets d'investissement des collectivités territoriales et, de facto, l'accroissement significatif de la volumétrie des prêts adressés à l'institution, indique un communiqué conjoint des deux parties.

Ledit accord de financement, qui constitue le premier projet sous le schéma d'opération non souverain octroyé par la JICA au Maroc, revêt plusieurs motifs de satisfaction dès lors qu'il permettra au FEC de poursuivre, résolument, sa stratégie ambitionnant de faire bénéficier les collectivités territoriales des meilleures conditions de financement possibles, rapporte la MAP citant la même source.

Ce financement permet également de marquer l'attachement du FEC à promouvoir un développement inclusif des territoires en soulignant que l'institution veille à renforcer ses financements majoritairement vers des projets à forte durabilité où les deux composantes environnementale et sociale sont prises en compte, ajoute le communiqué.

Dans cette optique, les projets objet de la facilité accordée par la JICA répondront à une double considération qui tient compte aussi bien des aspects environnementaux que sociaux.

Du côté de la JICA, cette opération est une nouvelle occasion pour marquer sa contribution à l'amélioration des infrastructures socioéconomiques infranationales et des services collectifs en zones urbaines et péri-urbaines.

Ce prêt se positionne comme une initiative qui contribue au "Défi G7 2X: Financement pour les femmes", annoncé au Sommet du G7 de Charlevoix (Canada) en juin 2018, ainsi qu'aux objectifs 9, 11 et 17 de développement durable (ODD).

Le FEC est une institution financière publique marocaine qui a pour mission principale de contribuer, à travers ses crédits, au financement des projets et programmes d'équipement et d'infrastructure des collectivités territoriales.

Poursuite du creusement du déficit budgétaire à fin avril

A fin avril 2021 et en comparaison avec la même période de 2020, l'exécution de la loi de Finances fait ressortir un déficit budgétaire de 22,5 MMDH, selon les chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

En effet, «sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor a dégagé un déficit budgétaire de 22,5 MMDH à fin avril 2021 contre un déficit budgétaire de 3,4 MMDH un an auparavant», a indiqué récemment la TGR.

Pour rappel, à fin mars 2021, la situation des charges et ressources du Trésor avait dégagé un déficit budgétaire de 7,3 MMDH contre un excédent budgétaire de 6,2 MMDH un an auparavant. Un mois plus tôt, en février, elle laissait apparaître un déficit budgétaire de 10,2 MMDH contre un déficit budgétaire de 10 MMDH un an auparavant.

A propos du déficit observé au terme des quatre premiers mois de l'année, la Trésorerie générale précise qu'il tient compte d'un solde positif de 12,8 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 3,4 MMDH à fin avril 2020 (compte tenu d'un solde positif de 22,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA).

Selon la Trésorerie générale, qui relève du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, les recettes ordinaires brutes se sont établies à 81 MMDH contre 92,4 MMDH à fin avril 2020, en baisse de 12,3% ou -11,4 MMDH.

Dans son Bulletin mensuel des statistiques des finances publiques (BMSFP) du mois d'avril 2021, la TGR attribue cette baisse à «la diminution des impôts directs de 4,4% et des recettes non fiscales de 66,9%, conjuguée à la hausse des



droits de douane de 21,1%, des impôts indirects de 7,7% et des droits d'enregistrement et de timbre de 4,3%.

La même source précise que les recettes fiscales brutes ont été de 74,5 MMDH contre 72,7 MMDH à fin avril 2020, en augmentation de 2,5% ou +1.809 MDH, en raison de la hausse des recettes douanières de 12,5% et de la baisse de la fiscalité domestique de 1,1%.

Les recettes non fiscales se sont pour leur part établies à 6,5 MMDH

au cours de la même période contre 19,7 MMDH un an auparavant, accusant une baisse de 66,9% (-13,2 MMDH).

Selon la Trésorerie générale, cette régression provient notamment de «la diminution des versements des comptes spéciaux du Trésor au profit du budget général (1,9 MMDH contre 15,6 MMDH) et des fonds de concours (341 MDH contre 1.800 MDH), conjuguée à l'augmentation des recettes de monopoles (1.365 MDH contre 934 MDH) et des recettes en atténuation de dépenses de la dette (1.086 MDH contre 387 MDH)».

A fin avril 2021, l'analyse de l'évolution des dépenses émises au titre du budget général montre qu'elles ont accusé une baisse de 0,6% par rapport à leur niveau à fin avril 2020, s'établissant à 135,2 MMDH.

Cette variation s'explique par «la diminution de 21% des dépenses d'investissement, et de la hausse de 5,5% des dépenses de fonctionnement et de 5% des charges de la dette budgétisée», a souligné la TGR.

Il est à noter que les engagements de dépenses, y compris celles

non soumises au visa préalable d'engagement, se sont de leur côté élevés à 219,9 MMDH. Ce qui, précise la Trésorerie générale, représente un taux global d'engagement de 40% contre 39% à fin avril 2020. Tandis que le taux d'émission sur engagements a été de 75% contre 78% un an auparavant.

Dans son Bulletin mensuel, la TGR indique que les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont quant à eux atteint 41,8 MMDH et qu'elles «tiennent compte des transferts reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,9 MMDH contre 17,3 MMDH à fin avril 2020».

La Trésorerie générale ajoute qu'elles tiennent également compte d'une recette de 3,3 MMDH au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et les revenus instituée par la loi de finances 2021.

Soulignons que les dépenses émises ont été de 29,3 MMDH et qu'elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 1.195 MDH. Ainsi, le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor a atteint 12,6 MMDH.

Alain Bouihy



En baisse de 66,9%, les recettes non fiscales se sont établies à 6,5 MMDH contre 19,7 MMDH un an auparavant

4,5 millions d'opérations de paiement en ligne pour 1,8 MMDH au premier trimestre

Les sites marchands et sites des facturiers affiliés au Centre monétique interbancaire (CMI) ont réalisé 4,5 millions d'opérations de paiement en ligne via cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un montant global de 1,8 milliard de dirhams (MMDH) durant le premier trimestre de cette année.

Cette activité ressort ainsi en progression de 58,8% en nombre et 31% en montant par rapport au T1-2020, indique le Centre dans un récent rapport, ajoutant que l'activité des paiements en ligne des cartes marocaines a pro-

gressé de 61,4% à 4,4 millions de transactions et de 36,6% en montant à 1,8 MMDH.

L'activité des paiements en ligne des cartes étrangères a affiché une croissance de 8,3% en nombre d'opérations à 150.000 transactions au T1-2021 et a régressé de 33,7% en montant à 74 millions de dirhams (MDH), relève la même source, notant que l'activité «reste très fortement dominée par les cartes marocaines à hauteur de 96,7% en nombre de transactions et de 96,0% en montant».

Concernant les commerçants et marchands

affiliés au CMI, ils ont enregistré 24,2 millions d'opérations de paiement par cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un montant global de 9,9 MMDH, en augmentation de 5,8% en nombre et en repli de 13% en montant.

Ces paiements se répartissent, en termes de volume, sur la grande distribution (25,9%), l'habillement (11,4%), les stations (6,9%), les meubles et articles de l'électroménager (5,9%), les restaurants (5,4%), la santé (5,3%) et autres secteurs (39,3%).

BOA accepte désormais les cartes Union Pay International sur son parc de guichets automatiques



Bank Of Africa (BOA) accepte désormais les cartes du géant chinois Union Pay International (UPI) sur son parc de guichets automatiques, annonce mardi la banque.

“Dans le cadre de l'amélioration continue des services proposés par son réseau de GAB, Bank Of Africa et sa filiale OGS renforcent leur capacité d'acquisition par l'acceptation des cartes du géant chinois Union Pay International (UPI) sur l'ensemble de son parc de guichets automatiques”, indique BOA dans un communiqué. Après l'ouverture de son réseau de GAB aux cartes du réseau japonais “Japan Credit Bureau” (JCB) en 2019, BOA renforce sa capacité d'acquisition par l'acceptation des cartes chinoises d'Union Pay International (UPI) sur son parc de guichets automatiques, souligne

la banque.

Ce nouveau service mis en œuvre en collaboration avec la banque chinoise Union Pay International, classée premier émetteur au niveau mondial et possédant 9 milliards de cartes en circulation, permettra aux porteurs de cartes UPI vivant au Maroc et les 200.000 touristes chinois visitant chaque année le Maroc (hors période Covid), d'utiliser leurs cartes via un réseau de plus de 1.500 GAB à travers le Royaume.

A travers ce nouveau déploiement et celui de l'acceptation des cartes du japonais “JCB” mis en place en août 2019, BOA se positionne comme “un leader national” des services monétiques et confirme “son rôle majeur” dans le renforcement des relations entre l'Afrique et l'Asie, relève la même source.

Ahmed Reda Chami : Une classe moyennene forte constitue une assurance de paix sociale et de stabilité politique

Une classe moyenne forte constitue une assurance de paix sociale et de stabilité politique, a indiqué, mercredi à Rabat, le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Ahmed Reda Chami.

“Plus les inégalités sont faibles, plus il y a de la solidarité sociale et donc moins il y a de problèmes de stabilité politique ou sociale”, a dit M. Chami dans une déclaration à la presse, en marge de la présentation, à la Chambre des conseillers, des résultats d'une étude réalisée par le CESE, intitulée “Renforcer et élargir la classe moyenne au Maroc: enjeux et moyens de créer une classe moyenne qualifiée, prospère et qui prend l'initiative”. Le président du CESE a, à cette occasion, relevé que l'existence d'une classe moyenne large est extrêmement importante pour tout pays, notant que celle-ci participe au développement économique et elle est assurance d'une paix sociale et d'une stabilité politique. Il a préconisé, dans ce sens, le renforcement et l'élargissement de la classe moyenne marocaine qui, selon lui, joue un rôle moteur dans toute société, grâce à son soutien à la consommation locale et à son incitation à investir dans les domaines de l'éducation, de la santé

et du logement. Cette même classe joue également un rôle essentiel dans le maintien de la viabilité des systèmes de protection sociale grâce aux cotisations et au paiement des impôts, a-t-il poursuivi.

M. Chami a, aussi, noté que grâce à sa capacité à épargner, la présence d'une classe moyenne forte est un levier majeur de financement des investissements. De plus, cette classe promeut, entre autres, l'adoption d'une bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques et l'amélioration des services publics, a-t-il fait valoir. A cet égard, le Conseil a tenté, à travers l'étude réalisée, d'apporter des éléments de réponse à deux questions soulevées par la saisine de la Chambre des conseillers, à savoir la définition de la classe moyenne et les moyens de l'élargir et de la renforcer.

Cependant, les efforts visant à renforcer et à développer la classe moyenne se heurtent à de nombreux obstacles que ladite étude a mis en évidence, a fait savoir M. Chami, citant dans ce sens “la polarisation” des services de base tels que l'éducation, la santé, le logement et autres.

Cette polarisation, a-t-il expliqué, conduit à la coexistence de deux systèmes, dans les secteurs

privé et public, au niveau de chacun des services de base, sans qu'il y ait toujours un besoin d'intégration et de convergence entre eux, ce qui contribue à l'accroissement des disparités sociales.

De son côté, le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach, a mis en avant l'importance de la classe moyenne et son rôle majeur dans le développement social, économique et politique, plaidant pour l'élargissement de cette classe à même de constituer un pilier de stabilité et un moteur de production important.

Il a, en outre, relevé que la question de la classe moyenne constitue un défi sociétal aux problèmes multiples et multidimensionnels, ajoutant que la prise de conscience doit s'accompagner d'une volonté politique forte et réelle qui place cette classe au cœur du modèle de développement souhaité.

Présentant les résultats de l'étude, Lahcen Oulhaj, membre du CESE et président de la commission temporaire chargée de la préparation de cette étude, a souligné les contraintes qui rendent difficile la définition de la classe moyenne, évoquant l'adoption d'une définition statistique de la classe moyenne basée sur le niveau



de revenu et de consommation et la faiblesse du cadre statistique de suivi des salaires dans le secteur privé.

Il s'agit également de l'expansion du secteur informel et de la faiblesse des statistiques qui y sont liées, ainsi que l'absence de mécanisme statistique relatif aux revenus non salariaux, a-t-il précisé.

La réalisation de cette étude du CESE, qui a été préparée après saisine de la Chambre des conseillers, s'inscrit dans le cadre de la continuité de la dynamique incarnée par le partenariat institutionnel entre les deux institutions, à travers l'organisation du cinquième Forum parlementaire sur la justice sociale en février 2020.

Le programme “Nawat” accompagne 900 bénéficiaires en un mois



Le programme “Nawat”, déployé par l'Agence nationale pour la promotion de la PME (Maroc PME), a permis, depuis son lancement en avril dernier, d'accompagner 900 bénéficiaires, a indiqué, mardi à Rabat, le di-

recteur général (DG) de Maroc PME, Brahim Arjdal.

Il s'agit de 600 très petites entreprises (TPE) et 300 auto-entrepreneurs et porteurs de projets, a précisé M. Arjdal, qui s'exprimait

lors d'une conférence de presse dédiée à la présentation du bilan de la nouvelle génération de programmes d'appui, portés par Maroc PME, rapporte la MAP.

Ce programme accompagne les TPE, auto-entrepreneurs et porteurs de projets pour réussir le montage de leurs projets, avoir accès au financement et assurer, par conséquent, la pérennité et le développement de leurs activités, a souligné M. Arjdal. Inscrit dans le cadre de la nouvelle génération de programmes d'accompagnement des TPME, ce programme cible 10.000 bénéficiaires par an, dont 6.000 TPE et 4.000 auto-entrepreneurs et porteurs de projets, a-t-il relevé.

Cette nouvelle génération comprend également le programme “Tatwir-Croissance verte”. Lancé en janvier 2020, ce dispositif s'assigne pour objectif d'accompagner la décarbonation des TPME industrielles, a ajouté M. Arjdal. Il offre “un véritable accompagnement multiforme” alliant l'appui à l'investissement, le conseil et l'expertise technique et

l'appui à l'innovation, a-t-il précisé.

Parmi les programmes figure également “Tatwir-Startup”, qui a été à son tour lancé en février 2020 et qui vise avant tout à accompagner de bout en bout les porteurs de projets de start-up de l'idée jusqu'à l'industrialisation, en passant par les différentes phases d'incubation, a-t-il expliqué.

Cette conférence de presse a été également l'occasion de passer en revue les différents chiffres relatifs aux réalisations de la nouvelle génération de programmes d'appui aux TPME durant l'année 2020, laquelle a été marquée par la pandémie du Covid-19.

Instrument opérationnel des pouvoirs publics en matière de développement des PME, Maroc PME est au cœur du dispositif marocain d'appui aux entreprises. Grâce à la large gamme de produits qu'elle a pu développer et enrichir depuis sa création en 2002, Maroc PME accompagne les entrepreneurs et les différentes structures d'appui dans leur processus de modernisation compétitive.



D'Oum Kalthoum à Dalida

L'IMA célèbre les plus grandes divas arabes du XX^{ème} siècle

Après plusieurs mois de fermeture dictée par les mesures restrictives liées à l'épidémie du Covid-19, l'Institut du Monde Arabe (IMA) rouvre enfin ses portes au public, avec une grande exposition-événement dédiée aux divas du monde arabe.

Le coup d'envoi de cette exposition intitulée "Divas, d'Oum Kalthoum à Dalida", également consultable en ligne sur le site de l'IMA, a été donné mercredi au siège de l'Institut, à Paris et se poursuivra jusqu'au 26 septembre 2021. Cet événement de grande facture se veut un voyage à travers l'âge d'or du cinéma et de la chanson arabes, et une découverte en musique et en images du destin de ces femmes de légende des années 20 aux années 70.

Du Caire à Beyrouth en passant par le Maghreb et la France, les divas arabes étaient des femmes émancipées, avant-gardistes et visionnaires. Cette exposition promet d'être une véritable immersion dans la vie scénique et personnelle de vedettes légendaires de la chanson et du cinéma arabes.

Le parcours se déploie sur 1 000 m² d'espace d'exposition et se divise en quatre actes. On passe tour à tour des femmes pionnières aux avant-gardistes féministes puis au succès des comédies musicales. On termine avec les regards d'artistes d'aujourd'hui sur ces divas, dont l'héritage est une profonde source d'inspiration pour toute une nouvelle génération.

Les visiteurs seront ainsi invités à un voyage dans le temps, du début

du xx^{ème} siècle à nos jours, et pourront s'imprégner des décors, des objets artistiques et personnels de ces icônes, de leurs tenues de scènes, de leurs bijoux et de leurs œuvres. « Promenez-vous dans les rues du Caire et entrez dans ses cabarets, rejoignez Oum Kalthoum, Fairuz et Warda sur scène, visitez le salon de Leila Mourad, contemplez les plus belles tenues de Sabah puis découvrez les débuts de carrière de la grande Dalida », peut-on lire sur le site de l'IMA. « L'exposition dresse les portraits épiques et étonnants de ces divas, à travers un parcours abondamment nourri de photographies d'époque, souvent inédites, d'extraits de films ou de concerts mythiques, d'affiches cinématographiques au graphisme glamour, de magnifiques robes de scène, d'objets personnels et d'interviews rares », détaille l'Institut du Monde Arabe dans une note de présentation.

Il s'agit d'un voyage au cœur des vies et de l'art de ces chanteuses et actrices de légende, mais également une exploration des changements profonds qu'elles ont portés.

Icônes intemporelles, femmes puissantes, symboles adulés dans les sociétés arabes d'après-guerre, ces divas aux carrières exceptionnelles incarnent une période d'effervescence artistique et intellectuelle, une nouvelle image de la femme, ainsi que le renouveau politique national qui s'exprime du début des années 1920, notamment en Égypte, jusqu'aux années 1970.

L'exposition met ainsi en lumière, à travers ces divas, l'histoire sociale des

femmes arabes et la naissance du féminisme au sein de ces sociétés patriarcales, leur participation au panarabisme et aux luttes d'indépendance dans les contextes de la colonisation et de la décolonisation, et – avant tout – leur rôle central dans les différents domaines artistiques qu'elles ont contribué à révolutionner.

« Ces rossignols sont des combattantes, des pionnières. Sur pellicule, les regards de Faten Hamama ou les danses endiablées d'Hind Rostom, de Samia Gamal et de Tahiyya Carioca n'auraient pu être possibles sans des luttes revendiquant une place et un statut. Elles ont clamé leurs hymnes à la liberté », écrit Jack Lang, président de l'IMA, dans un éditorial. Pour lui, les questions de liberté de la femme dans le monde arabe font souvent l'objet de "raccourcis" et d'"amalgames". Cette exposition lui est alors apparue comme nécessaire et primordiale pour laisser les artistes, chercheurs et intellectuels s'exprimer et mettre des mots et des concepts sur le sujet. « Cet événement est dédié aux admirateurs, aux mélomanes, aux curieux, épris de cet univers fabuleux, transcendant, désireux d'être plongés dans cette lumière », affirme-t-il.

L'art de l'Aïta également au programme

Autour de l'exposition, une riche programmation culturelle fera la part belle aux femmes en interrogeant leur place au sein des sociétés arabes actuelles au travers de concerts, de

conférences, de projections de films et d'événements exceptionnels. Dans ce cadre-là, une rencontre sur l'art et la manière de la Aïta, se tiendra le jeudi 10 juin, avec un hommage à Bouchaïb El Bidaoui.

Organisée dans le cadre des Jeudi de l'IMA, la rencontre sera animée par Hassan Najmi, poète, écrivain et chercheur, auteur de plus d'une vingtaine de textes (essais, romans et poésie), dont le chant de la Aïta, la poésie orale et la musique traditionnelle au Maroc, et Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), avec la participation de Khalid Bouazzaoui, artiste musicien et pilier de la troupe Ouled Bouazzaoui, considéré comme le digne héritier de Bouchaïb El Bidaoui.

Suivie de la projection du film documentaire « Le Blues des cheikhates » de Ali Essafi, la rencontre sera l'occasion d'un retour sur le patrimoine musical de la Aïta. Cet art a été porté par des cheikhates au verbe haut. Des femmes à la fois les plus aimées et les plus marginalisées, et ce pour une seule et unique raison : leur liberté ! Liberté de mœurs et de ton qui leur permettent, et à elles seules, de chanter l'injustice et le sort fait à la femme. Art populaire marocain, la Aïta fut un temps méprisé et frappé d'interdit. Aujourd'hui, il se trouve réhabilité par le travail de sauvegarde, d'interprétation et d'archivage de chercheurs, musiciens et musicologues.

Mehdi Ouassat

Le “Globe” emblématique de Stockholm rebaptisé en hommage à Avicii

Il s'appellera désormais “Avicii Arena”. L'Ericsson Globe, l'un des bâtiments les plus connus de Stockholm et le plus grand de forme sphérique du monde, va être rebaptisé en hommage au DJ suédois décédé en 2018, ont annoncé mercredi ses exploitants. “Le nouveau nom n'est pas seulement un hommage à l'un des plus grands artistes suédois de notre temps”, mais également “un symbole et un lieu de rencontre pour les initiatives axées sur la santé mentale des jeunes et l'avenir de l'Europe”, a indiqué dans un communiqué Stockholm Live, qui gère l'immense salle omnisports et de spectacle.

Star de la scène électro, Avicii - de son vrai nom Tim Bergling - s'est suicidé en 2018 à l'âge de 28 ans à Mascate, la capitale du sultanat d'Oman.

Le jeune homme était en proie à des problèmes de santé mentale, selon sa famille qui avait expliqué qu’il voulait trouver la paix”. Pour Andreas Sand, PDG de Stockholm Live, il est “fantastique” de “pouvoir utiliser l'un des bâtiments les plus connus et les plus visités de Suède comme un porte-voix pour l'un des problèmes les plus importants de notre époque.

Ce nouveau nom a été décidé en collaboration avec la Fondation Tim Bergling,

créée par la famille de l'artiste pour combattre le suicide des jeunes.

Imposant bâtiment blanc en forme de globe, l'arène couverte est un élément incontournable du paysage de Stockholm depuis son ouverture en 1989. Pouvant accueillir jusqu'à 16.000 spectateurs, elle avait été initialement baptisée le Stockholm Globe Arena.

En 2009, l'équipementier télécoms suédois Ericsson avait acquis les droits d'appellation et le site renommé Ericsson Globe, bien que les habitants continuent de l'appeler “Globen” (le Globe en suédois).



Bouillon

de culture

Demi Lovato



Demi Lovato se considère “non-binaire” (ne s'identifie ni au genre masculin ni au féminin) et a adopté un pronom neutre, a annoncé l'artiste pop-rock de 28 ans dans un message posté mercredi sur Instagram.

“Depuis un an et demi, j'ai fait un travail d'apaisement et d'introspection”, a expliqué la star, qui s'est révélée au public en jouant dans plusieurs films et séries télévisées avant l'âge adulte. “Et grâce à ce travail, j'ai eu la révélation que je m'identifie comme non-binaire”, dit Demi Lovato dans une courte vidéo, ce qui signifie que l'artiste ne se reconnaît ni dans le genre masculin ni dans le féminin. Ce statut n'indique pas une orientation sexuelle, même si l'artiste avait indiqué, en mars, être “fluide” sexuellement.

Demi Lovato a également choisi d'adopter un pronom neutre, “they”, mot épiciène, c'est-à-dire qui neutralise le genre, souvent traduit par “iel” (contraction de “il” et “elle”) mais dont la transcription officielle n'existe pas en français.

“40 ans de recherche et de créativité”, une exposition hors normes de l'artiste Mohamed Larbi Leka



Le vernissage de l'exposition “40 ans de recherche et de créativité” de l'artiste Mohamed Larbi Leka, a eu lieu, mardi à la Galerie du Centre socio-culturel de la Fondation Mohammed VI à Tétouan, en présence d'un parterre d'artistes, d'intellectuels et de férus de l'art et de la culture.

Organisée par la Fondation Mohammed VI de promotion des oeuvres sociales de l'éducation-formation, cette exposition hors normes, qui se poursuivra jusqu'au 8 juin, donne à voir une quarantaine d'oeuvres de cet artiste talentueux, qui marquent le couronnement de 40 ans de recherche, de réflexion et de créativité, invitant les Tétouanais et les visiteurs de la ville à une véritable immersion dans un univers magique empreint de beauté, de charme et de douceur. “Les oeuvres de Mohamed Larbi Leka révèlent l'existence d'une rhétorique visuelle profonde capable d'attirer l'attention sur la nature de la relation entre la forme et le contenu dans l'art plastique, qui constitue une unité fondamentale avec des connotations et des fonctions qui se chevauchent et se multiplient, se différencient

et se reproduisent, selon le rythme de formation et de développement des états de conscience artistique du créateur Leka”, écrit le critique d'art, Mohamed Ahouari, dans le catalogue de l'exposition.

M. Ahouari a précisé que l'essence de cette unité réside dans le fait qu'elle constitue une énergie puissante qui a permis, grâce aux opérations de recherche, d'expression et de réflexion, à cet artiste de développer un style artistique particulier qui lui est propre, relevant que M. Leka a reçu une éducation artistique et visuelle originale et a été influencé par un groupe d'artistes marocains, dont les vétérans Ahmed Benalal et feu Mohamed Drissi, qui l'ont encouragé à intégrer l'École nationale des beaux-arts (INBA) de Tétouan.

Dans une déclaration à la MAP, M. Leka a souligné que cette exposition comprend 45 toiles peintes à l'huile et à l'eau, en technique mixte, à travers lesquelles il a essayé de contribuer à préserver le patrimoine culturel et vestimentaire des habitants des zones rurales et à mettre en valeur l'ancienne médina de Tétouan et la ville

contemporaine, notant que le public est invité à un voyage exceptionnel dans le temps, à travers des oeuvres inédites enrichies de 40 ans de pratique d'art plastique.

Pour sa part, Imad El Attar, responsable du Centre socio-culturel de la Fondation Mohammed VI de promotion des oeuvres sociales de l'éducation-formation à Tétouan, a affirmé que cette exposition constitue une occasion pour célébrer les oeuvres de Mohamed Larbi Leka, un artiste tétouanais passionné de l'art et de la créativité, qui a bien voulu partager avec le public des toiles, travaillées avec différentes matières et techniques, qui sont le couronnement de 40 ans d'expérience dans le domaine d'art plastique, le temps d'un voyage qui emmènera le visiteur à la découverte de l'histoire, la civilisation, les traditions et les lieux emblématiques de la ville de Tétouan.

Mohamed Larbi Leka a réussi, dans une large mesure, grâce à ses capacités créatives et à sa passion artistique sincère, à se forger une identité singulière, et devenir l'un des artistes plasticiens de renom de la ville de la Colombe blanche.

Les autorités casablancaises tentent de mettre fin à un abus qui a trop duré

Divers

Distinction

L'inventeur marocain Majid El Bouazzaoui, président d'OFEED, vient d'être distingué par le prix "Future Award" lors de la 34^{ème} édition du World Genius Convention (WGC) au Japon, organisée par l'Institut international d'invention et d'innovation (III). L'invention primée lors de cet événement, marqué par la "participation de 13 pays les plus innovants au monde", concerne un nouveau concept de "voiture électrique sans batteries", a indiqué mercredi un communiqué de l'acteur de l'écosystème de l'innovation au Maroc OFEED.

Les batteries constituent la partie la plus chère des voitures électriques (coûtent entre 5.000 et 15.000 dollars), doivent être rechargées en permanence et polluent l'environnement, a ajouté la même source. Ainsi, cette invention propose le recours à deux éléments : il s'agit d'un champ électromagnétique en dehors de la voiture, notamment une bobine placée dans la route (bobine de route), reliée à un générateur électrique utilisant les énergies propres, ainsi que d'une bobine qui doit être placée dans ce champ électromagnétique (bobine de voiture), dans la partie inférieure de la voiture, pour être aussi proche que possible du champ électromagnétique (de la bobine de route). "Il est bien connu que si un conducteur traverse un champ magnétique, il y aura un courant induit dans ce conducteur.

Interpellation

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Casablanca ont procédé, mercredi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DST), à la saisie de 2.400 comprimés psychotropes et à l'interpellation d'un individu soupçonné de possession et trafic de drogue et de psychotropes.

Le mis en cause a été interpellé dans la zone de Sidi Bernoussi à son arrivée à Casablanca à bord d'une voiture légère, en sa possession de 960 comprimés psychotropes, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué, faisant savoir que les perquisitions menées à son domicile à Bouznika ont permis la saisie de 30 kg de chira, 175 grammes de cocaïne, 1.440 comprimés psychotropes et d'une somme d'argent de 271.800 dhs soupçonnée provenir de cette activité criminelle.

Le suspect a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent en vue de déterminer les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et d'élucider l'ensemble des actes criminels qui lui sont reprochés, conclut le communiqué.

L'insupportable diktat des gardiens de voitures



Sera-t-il mis fin au diktat des gardiens de voitures qui, au fait, ne gardent rien du tout, sinon ils soutirent, pour la plupart du moins, des sous à des automobilistes désarmés face à une insolence voire une agressivité sans limites ?

On serait tenté de le croire après que les autorités casablancaises ont entamé une campagne prouvant que le gilet, si jaune soit-il, ne fait pas le gardien. Des gars sans autorisation ont donc été embarqués pour rendre des comptes à ce propos, ce qui a été apprécié par une bonne partie des Casablancais.

Une réaction appréciable, bien que tardive, pour peu qu'elle ne dure pas le temps d'une rose...

Retrouver un semblant de vie normale n'est pas toujours de tout repos. Le confinement était contraignant à plus d'un titre, mais ne plus croiser les gardiens de voiture n'en faisait pas partie. Ces derniers mois à Casablanca, ces hommes capricieux habillés de gilets jaunes sont plus nombreux, plus exigeants et parfois dangereux. Les témoignages diffusés sur les réseaux sociaux font froid dans le dos. Agressions à l'arme blanche, racket, intimidations, il ne se passe plus un jour sans que le comportement d'un gardien de voiture ne soit dé-

noncé sur la toile. Alors qu'au vrai, la plupart sont aussi utiles qu'une télécommande sans piles.

En principe, le Conseil de la ville accorde l'exploitation d'un parking à une tierce personne à la suite d'un appel d'offres. La personne en question doit se plier à un cahier des charges où est clairement stipulé le tarif à appliquer. Mais comme le parking est exploité par un second intervenant, en contrepartie d'un montant minimum garanti, l'exploitant n'a plus aucune prise sur l'application effective de la tarification prévue par la loi. L'homme ou des fois la femme qui exploite le parking sont normalement identifiables sur les lieux par un badge numéroté.

Pour parer aux arnaques, le Conseil de la ville de Casablanca est censé installer des panneaux éclairant les citoyennes et citoyens sur le prix légal à déboursier. Il y a quelque temps, Mohamed Bourrahim, vice-président du Conseil de la ville chargé de la mobilité et du transport, a été on ne peut plus clair : "Deux types de stationnement de véhicules existent à Casablanca. Le premier, avec notamment le système des horodateurs, est géré par la Société de développement local Casablanca Développement, à Roches Noires, Sidi Be-

lyout, Anfa et Maarif, au tarif de 2 DH/heure».

Le deuxième type, celui prévu par la commune, est quant à lui au centre de toutes les tensions. «Le tarif, par arrêté fiscal municipal, est fixé à 3 DH pour les véhicules de tourisme, 5 DH pour les camions et 2 DH pour les bicycles, motorisés ou non. Ces tarifs sont valables pour n'importe quelle période de stationnement et peuvent augmenter la nuit», a précisé Mohamed Bourrahim. Donc, tout est clair sur le papier. Mais en réalité, c'est une toute autre histoire. Ain Diab en est la parfaite illustration. Les prix fixés par les gardiens sur la corniche de Casablanca varient en hausse selon la tête du client. Qui plus est en cette période de l'année. Le trait est quelque peu grossi, mais l'impression est la même.

Alors mettez-vous à la place d'un père ou une mère de famille qui refuse de céder. La confrontation devient inévitable. Parfois, ça tourne au drame. D'autant qu'un gardien de voiture n'est jamais seul. De quoi transformer une journée de détente à la plage, un vrai cauchemar pour toute une famille avant même d'avoir foulé le sable. A la lumière de ces éléments, la question de l'efficacité des contrôles s'impose. Le conseil municipal a toujours assuré que ses services opéraient des contrôles inopinés, suivis, en cas de fraude, de sanctions comme le retrait de l'autorisation d'exploitation. Mais le doute est permis.

Au fond, quand ils ne piquent pas du nez, les gardiens de voiture nocturnes sont utiles à la communauté. A minima, ils sont rassurants à défaut d'être efficaces, honnêtes et dévoués à leur job. Mais en l'absence d'une application d'un cadre réglementaire strict existant, la profession est noyée dans l'informel. Ainsi, toute personne portant un gilet sur les épaules et un sifflet à la bouche, est probablement un gardien de voiture. Ou pas.

Chady Chaabi

Société

Plaidoyer à Rabat pour des systèmes d'enseignement plus résilients

Des experts et chercheurs marocains et étrangers participant à une rencontre scientifique internationale ont souligné, mercredi à Rabat, l'impératif de développer des systèmes d'enseignement plus résilients.

Intervenant à cette rencontre sur le management public et la performance du système éducatif à l'épreuve de la crise de Covid-19, le président de l'Université Mohammed V de Rabat, Mohamed Rhachi, a fait observer que "dans le sillage de la crise sanitaire inédite de Covid-19, nous sommes amenés, en tant que spécialistes, à développer nos systèmes d'enseignement et créer un système alternatif plus efficient".

Le secteur de l'enseignement figure parmi les priorités du Royaume du Maroc, a relevé M. Rhachi, soulignant que les Hautes orientations Royales n'ont cessé de souligner que l'enseignement est la clé du développement.

De son côté, la vice-présidente de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), Roxana Turcanu-Tolomey, a relevé que l'AUF a mobilisé toutes ses capacités pour surmonter la crise de Covid-19, notamment à travers les cours à distance et le soutien apporté à de nombreux pays francophones qui souffrent de manque de ressources, notant qu'"il faut expérimenter nos systèmes d'enseignement au niveau interne pour les adapter aux transformations et aux défis du futur". Abordant dans le même sens, le directeur du Centre interdisciplinaire de recherches en performance et compétitivité (CIRPEC), Omar Hnich a noté que le défi principal pour les pays francophones réside dans le moyen de réaliser le développement dans le sillage de la crise de l'enseignement qui s'est aggravée durant la pandémie, ce qui augure de l'augmentation des pressions socioéconomiques.

Certains pays francophones ont trouvé de

grandes difficultés à s'adapter avec la mondialisation, d'où l'impératif d'innover des solutions pour gérer la crise de l'enseignement et surmonter les disparités entre les pays de la Francophonie. Pour sa part, le maître de conférences à l'Université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines, Mourad Atarça a fait savoir que 1,5 milliard d'élèves ont été privés de l'enseignement présentiel à cause de la Covid-19, jugeant que "la crise actuelle interpelle nos systèmes d'enseignement et leur qualité". Il a dans ce sens appelé à une nouvelle réflexion pour les partenariats dans le domaine de l'enseignement.

Tenu dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de la Francophonie, l'événement a été organisé par l'Université Mohammed V à travers le CIRPEC, en partenariat avec le Laboratoire de recherche en management de l'Université de Versailles-Saint Quentin-en-Yvelines et l'Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 43/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 16/06/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Réalisation des essais de contrôle de la qualité des travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité de la RN9 entre Toufliht et le Col de Tichka du PK 304+000 au PK 348+500 - Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Deux Mille (2 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cent dix mille deux cent vingt dirhams 0 centime TTC (110 220.00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les laboratoires installées au Maroc

Domaines d'activités	Catégorie minimum	Qualification exigée
CQ : Contrôle de Qualité	3	CQ.14 ; CQ 16 et CQ 17

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4455/PA

 UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
ÉCOLE NATIONALE DES SCIENCES
APPLIQUÉES D'EL JADIDA

جامعة شعيب الدكالي
Université Chouaib Doukkali

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/ENSAJ/2021

Le Mardi 15 Juin 2021 à 11 heures 30 minutes du matin, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N°01/ENSAJ/2021 pour les Prestations de gardiennage et surveillance de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	En chiffre	10 000,00DH.
	En lettres	Dix Mille Dirhams.
L'estimation financière est fixée à la somme de :	En chiffres	584 344,26 DH TTC.
	En lettres	Cinq Cent Quatre vingt Quatre Mille Trois cent Quarante Quatre dirhams vingt Six Centimes

- o Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires économiques de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida sise à la Route Nationale N°1 (Route Azemmour), Km6, ELHAOUZIA, El Jadida, ou bien téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- o Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des Marchés de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- o **Une visite des lieux de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida est prévue le Jeudi 03 Juin 2021 à 10h.**
- o Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents, doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du Règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du Règlement consultation du présent appel d'offres.

N°4458/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HZ 44/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 17/06/2021 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Objet : Achèvement des Travaux de Réalisation des latrines, fosse septiques et puits filtrants des écoles rurales dans les communes territoriales suivantes : Anougal, Talat N'yaakoub, Zerkten et Ourika, Dans la Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Huit Mille Dirhams (8 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cinq cent deux mille deux cent trente dirhams 0 centime TTC (502.230,00Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
A Construction	5	A2 : travaux courant en béton armé-maçonnerie pour bâtiments

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4456/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HZ 45/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 17/06/2021 A 10h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Objet : Travaux de réalisation de latrine (12 blocs), fosse septiques et puits filtrants de la mosquée EL Hajeb Attani Al Morabitene dans la commune territoriale OURIKA dans la Province d'Al Haouz

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quatre Mille Dirhams (4 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent cinquante mille neuf cent soixante-quatre dirhams 0 centime TTC (350.964,00Dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
A Construction	5	A2 : travaux courant en béton armé-maçonnerie pour bâtiments

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°4457/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°24/2021/BR

Le 15/06/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE LIAISON N 10 (MEZGHRANE) DAYT LAHJEL SUR 22,327 KM RELEVANT DE LA COMMUNE AIN CHAIR, PROVINCE DE FIGUIG**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : **330.000,00 DHS (trois cent trente mille dirhams)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **22.216.018,80 DHS (vingt-deux millions deux cent seize mille dix-huit dirhams 80cts)**.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
B	I	B1/ B3/B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4459/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°27/2021/BR

Le 15/06/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'aménagement de (32) salles d'enseignement préscolaires existants au sein des écoles publiques dans la Région de l'Oriental.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : **6000,00 DHS (six mille dirhams)**
L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **393.600,00 DHS (trois cent quatre-vingt-treize mille six cents dirhams)**.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
A	5	A5

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4460/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
05/2021/FDR

Le 14 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux de construction d'un internat au centre El Borj - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à **Cinquante dirhams (50,00 dhs)**.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cent vingt trois mille dirhams (123.000,00 dhs)**.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six millions cent quarante et un mille cinq cent onze dirhams et trente huit centimes TTC (6.141.511,38 Dhs TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc
- Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
A (Construction)	3	A1 : Travaux de fouilles à l'air libre et A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

-Pour les concurrents non installés au Maroc

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°4462/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE D'AL HANCHANE
COMMUNE MEJJI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/2021

Le **mardi 15 juin 2021 à onze heures**, il sera procédé dans le siège de la Commune territoriale Mejji à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des : **travaux d'électrification en 1er catégorie de logements relevant de la commune territoriale Mejji, province Essaouira.**

Le maitre d'ouvrage : la commune territoriale Mejji représentée par le président de son conseil communal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la Commune territoriale Mejji, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics WWW.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quinze mille dirhams (15.000,00dhs)**.
L'estimation des couts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Cinq cent vingt cinq mille neuf cent six dirhams, (525.906,00dhs TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 jourmada 1^{er} 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune territoriale Mejji.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune territoriale Mejji.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.**

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classement concernant le secteur d'électricité.

Secteur	Qualification	Classe
J	J5	4

Pour les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

N°4461/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
13/2021/INDH

Le 15 Juin 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Achat, installation et mise en service de quatre générateurs d'hémodialyse et deux appareils de désinfection pour le centre d'hémodialyse de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf mille dirhams (9.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent cinquante six mille huit cents TTC (456.800,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre

2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les prospectus, notices et catalogues pour tous les articles du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 14 Juin 2021 à 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4463/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
14/2021/INDH

Le 15 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Aqissari relevant de la commune Ait Ishaq - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Onze mille dirhams (11.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent deux mille vingt dirhams TTC (502.020,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau

précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4464/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
15/2021/INDH

Le 16 Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Amesdal relevant de la commune Ait Ishaq - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille dirhams (12.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent cinquante huit mille quatre cent vingt dirhams TTC (558.420,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du dé-

cret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4465/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 07/BG/2021**

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert N°07/0BG/2021 relatif à **ACHAT DE MATERIEL ET DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA, paru au journal Libération N° 9316 du 12/05/2021 et journal Rissalat Al ouma N° 11823 du 11/05/2021 a été modifié comme suit :**

Au lieu de : Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 09/06/2021 à 10 heures.

Lire : Les échantillons et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 09/06/2021 à 10 heures.

Le reste sans changement.

N°4466/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
FACHALIK DE TAMANAR
COMMUNE DE TAMANAR
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES ETUDES ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 05/2021

Le Mardi 16 Juin 2021 à 10H, Il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LE CENTRE DE TAMANAR ET DOUAR IDOULLAHA SUR 3,15 KM.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune de Tamanar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 DH (Vingt mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.971.747,60 dhs (Un million neuf cent soixante et onze mille sept cent quarante sept dhs, soixante centimes).

Les concurrents doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement et du transport suivant :

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
B	B1 - B3 - B5 - B11	5

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune de Tamanar.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°4468/PA

إعلان
عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية
لقادة موظفي الجماعة الترابية اشتوكة
برسم سنة 2021

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الجديدة
دائرة أزموور
قيادة اشتوكة
الجماعة الترابية اشتوكة

يعلن رئيس الجماعة الترابية اشتوكة ، أنه سينظم بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية في وجه موظفي الجماعة برسم سنة 2021 وبناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 2020/16 بتاريخ 2020/10/07 المتعلق بشأن استئناف تنظيم مباريات التوظيف و امتحانات الكفاءة المهنية، وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

الاختبار الشفوي	الاختبار الكتابي			آخر أجل لتناول الطلبات	شروط ولوج الامتحان و عدد المناصب المتبقية بشانها	إطار الترقية	إطار الأصلي
	المعامل	تاريخ إجراء الاختبار الكتابي	المدة				
30 ثانية	3	2021/06/29	3 ساعات	2021/06/25	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة الثالثة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثالثة
30 ثانية	3	2021/06/29	3 ساعات	2021/06/25	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة الثالثة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثالثة
30 ثانية	3	2021/10/8	3 ساعات	2021/09/27	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية من درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية الأولى إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان الكتابي في حدود منصب واحد	مساعد إداري من الدرجة الثانية الأولى	مساعد إداري من الدرجة الثانية الأولى

* وتتضمن هذه الامتحانات اختبار كتابي واحد (معامل 3) واختبار شفوي (معامل 3) .

N°4467/PA

Cession des parts sociales STARFIELD SARL au capital de 100.000 DHS
Siège social 38 RUE DE TAHITI, AVENUE HASSAN II RABAT RC 99585 Rabat

I- L'assemblée générale extraordinaire en date du 07-02-2021, les associés de la société STARFIELD au capital de 100.000 DHS ont décidé ce qui suit :

- Cession de part : Mr Rachid MOURABIT titulaire de la CIN N° A711658, cède 250 parts sociales à Mr HICHAM GUEDIRA titulaire de la CIN N° A 343822

- - Approbation de la cession des parts par les associés entre Mr Rachid Mourabit et Mr Hicham Guedira

- Nouvelle répartition des parts :

- Mr Hicham Guedira 500 parts

- Mr Anasse Jounaid 500 parts

- Soit un total de : 1000 Parts

- Modification des articles et des statuts.

II- Le dépôt légal a été effectué au Centre régional d'investissement de Rabat le 19-03-2021 sous le N° 202100117002046

N°4605/PA

«JOB NAS TRANSPORT » SARL

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 12/03/2021, il a été institué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : «JOB NAS TRANSPORT »

Forme : SARL.

Objet :

- Transport de marchandises pour le compte d'autrui (national et international)

- Importation et exportation (marchand ou intermédiaire effectuant)

- Marchand de matériaux de toutes natures.

Siège social : Jorf Lakhdar Ext Ls Bis 40 13 1er Etage Oujda Oujda.

Durée : 99 ans

Capital social : 100.000,00 Dirhams.

La gérance: Monsieur TALHA Nasr-eddine et Monsieur BENALI El Mahjoub

Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 17/05/2021 Sous le numéro 1792.

N° 4470/PA

HAIR BEAUTY RETAILER SARL

CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 16/03/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL avec les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION: « HAIR BEAUTY RETAILER » SARL

OBJET: - Marchand effectuant Import & Export

- Vente en ligne des produits cosmétique et capillaires

Siège Social : GROUPE AT-TAKADOUM GH2 17 2EME ETG SIDI BERNOUSSI Casablanca

Capital Social : 100 000.00 dhs divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune

attribué à OLIVIER BARTOLI à concurrence de 500 parts

MR ALAIN PIERRE BARTOLI à concurrence de 500 parts

Gérance : MR OLIVIER BARTOLI, gérant pour une durée indéterminée.

Année Sociale : du 1 janvier au 31 décembre

Durée : 99 ans.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous n°776068 du 28/04/2021 et sous RC n°500553

N° 4471/PA

STE « CENTRE D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE » « C.E.H »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 23.02.2021 de la société « CENTRE D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE » Par abréviation « C.E.H » SARL AU, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, N° 40 Rue Abdelaziz Boutaleb.

* Le transfert du siège social de la Société de Fès, N° 40 Rue Abdelaziz Boutaleb, pour le fixer à Fès ; N° 22 RDC Douar Oulad Tayeb Soufla.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 19.05.2021 sous le n° de dépôt 2399/2021, et le RC n° 40 891.

LA GERANTE **N° 4472/PA**

« SOCIÉTÉ D'OUVRAGE AMRANI » « SOVRAM »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 15.04.2021, de la « SOCIÉTÉ D'OUVRAGES AMRANI » Par abréviation « SOVRAM » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Villa N°25 Rue Kacem Ben Abdeljalil Champs de Course, il a été décidé :

* La dissolution anticipée,

* Désignation d'un liquidateur,

* Fixation du siège de la liquidation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 18.05.2021, sous le n° de dépôt 2390/2021, et le RC n° 26 935.

LIQUIDATEUR **N° 4473/PA**

FIDCONSEIL SARL AU 61, AVENUE LALLA YACOUT N°85 ETG 2 CASABLANCA

TEL 0522736585 « GRES FACTORY » CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Casablanca, 07/04/2021 a été formée une société

SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GRES FACTORY SARL »

Objet : Négoce, import export de tout type de revêtement, carrelage, parquet, moquette meuble de salle de bain.

Siège social : CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA

EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts sociales de cent dhs chacune, entièrement libérées.

Mr KADIRI HASSANI MOULAY TAIB : 40 000,00 DH

Mr BOUZOUBAA NASER : 30 000,00 DH

Sté IVOIRE HOLDING SARL : 30 000,00 DH

TOTAL APPORTS : 100 000,00 DH

Gérance: Mr KADIRI HASSANI MOULAY TAIB, et Mr BOUZOUBAA NASER, et Sté IVOIRE HOLDING SARL représentée par Mr AMRHAR RACHID, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature de deux des gérants ci-dessus nommés.

Bénéfices : Après prélèvement de 5% pour la réserve, le surplus sera affecté suivant la décision des associés.

Dépôts : le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 19 Mai 2021, sous N° 778866 et immatriculé au RC sous N°503401.

N° 4474/PA

MOUNICH NEGOCE SARL

I - Aux termes d'un procès verbal daté du 31/12/2020, de la société " MOUNICH NEGOCE " SARL, au capital social de 2.000.000,00 DHS, dont le siège social est établi à RUE 320, IMM 53, 2ème ETAGE, APPT N°3, HAY MOULAY ABDEL-LAH, AIN CHOCC, CASABLANCA, il a été décidé :

1°) La modification de l'objet social par la suppression de l'activité de négoce et d'import-export et d'ajouter l'activité d'achat et la vente en détail des produits de nettoyage.

2°) La modification de l'article 2 des statuts de la société.

II - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/05/2021 sous le N°778594.

LA GERANCE **N° 4475/PA**

NOUZHAT BAKOUR SARL.A.U

I - Aux termes de 3 actes S.S.P datés du 15/04/2021, de la société " NOUZHAT BAKOUR " SARL.A.U, au capital social de 100.000,00 DHS, dont le siège social est établi au 46, BOULEVARD ZERKOUNI, 2ème ETAGE, APPT N°6, CASABLANCA.

1°) La cession de la totalité des parts sociales (1000 parts) propriétés de MR.MOHAMED BAKOUR à MR.ADIL BENLAIDI.

2°) L'acceptation de la démission de MR. MOHAMED BAKOUR de ses fonctions de Gérant unique de la Société.

3°) La nomination de MR. ADIL BENLAIDI en tant que Gérant unique de la société.

4°) La modification des articles 5,6 et 7 des statuts de la société.

5°) La mise à jour des nouveaux statuts de la société NOUZHAT BAKOUR.

II - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 18/05/2021 sous le N°778592.

LA GERANCE **N° 4476/PA**

RIYAF TRANS

Aux termes d'un acte les associés ont établi les Statuts d'une S.A.R.L AU

Dénomination : RIYAF TRANS

Siège social: DAR LAMANE BLOC S IMM 405 N° 10 HAY MOHAMMADI CASABLANCA

Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES

Capital: 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouvent actuellement réparties comme suit :

Mr EL AZALI ABDELKHALAK 1000 Parts

La gérance : la société sera administrée par un gérant unique, Mr EL AZALI ABDELKHALAK comme gérant unique

Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 503225

N° 4477/PA

NADOR DES COMPTES DISSOLUTION-LIQUIDATION

I) Aux termes des deux décisions Extraordinaires respectivement en date du 26/04/2021 et 03/05/2021, l'associée unique de la Société dite : « FER MAR EURO » A décidé de :

• Prononcer la dissolution et liquidation de la société à compter de ce jour.

• Nommer en qualité de liquidatrice MME. EL HIBOUR RAHMA, demeurante à NADOR, QUARTIER IBENAISSA-TEN BERRAKA N° 127.

• Fixer le siège de la liquidation au quartier IBNAISSA-TEN N° 127.

• L'examen et approbation du compte de liquidation,

• La constatation de la clôture de liquidation,

II) Les Dépôts Légaux ont été effectués au G.T. de Première Instance de Nador le 10/05/2021, sous les N° 948 et 949.

POUR EXTRAIT ET MENTION **N° 4478/PA**

L'univers des 4B "S.A.R.L" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 13/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: L'univers des 4B "S.A.R.L" OBJET : achat et vente des produits parapharmaceutiques.

LE SIEGE : CASABLANCA, 290 BD BRAHIM ROUDANI MAARIF CASA.

CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000parts de 100 DHS chacune:

- Mr EL AHLAOUI OUMAYMAH... 100,00 Parts

- Mr EL KAHLAOUI SAAD AMINE ... 450,00 Parts

- Mme BENBATTI AMAL ... 450,00 Parts

Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr EL AHLAOUI OUMAYMAH

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 19/05/2021

R.C.N° : 503465. Pour extrait et mention **N° 4479/PA**

HARLEN FRUNGS STORE "S.A.R.L AU" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 20/04/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: HARLEN FRUNGS STORE "S.A.R.L AU"

OBJET : négociant.

LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3.

CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100parts de 100 DHS chacune:

- Mr MOHAMED ABOUBAKR CHOUFFANI EL FASSI... 100,00 Parts

Soit un total de 100,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED ABOUBAKR CHOUFFANI EL FASSI

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 03/05/2021

R.C.N° : 501369. Pour extrait et mention **N° 4480/PA**

MATRA EQUIPEMENT & ENGINEERING

Aux termes d'un acte sous-seing privé du 14/04/2021, les associés de la société «MATRA EQUIPEMENT & ENGINEERING » SARL déclarent ce qui suit :

- Cession la totalité des parts de M Mehdi SEBTI à M Mohamed AMRANI

- Augmentation du capital social,

- Nomination M. KETTANI HASSANI Mohamed cogérant de la société

- Démission de M Mehdi SEBTI autant que cogérant.

1- L'AG prend acte de la demande d'agrément formulée du M Mehdi SEBTI pour la cession la totalité des parts soit 100 parts en faveur de : M Mohamed AMRANI.

2- Les associés de la société décident l'augmentation du capital d'un montant de 900.000,00 DH pour le porter de 100.000,00 DH à 1.000.000,00 DH.

Cette augmentation de capital est matérialisé par la création de 9000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 DH chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées:

M. KETTANI HASSANI Mohamed à versé 250.000,00 dhs dans la banque de la société soit 2500 parts. comme nouvel associé.

par incorporation du compte courant des associés comme suit :

M. Mohamed AMRANI 2300 Parts

Mlle Radia AMRANI 2100 Parts

Mlle Zahra AMRANI 2100 Parts

Après Les modifications précitées Le capital social est réparti de la manière suivante :

M. Mohamed AMRANI 2500 Parts

Mlle Radia AMRANI 2500 Parts

M. KETTANI HASSANI Mohamed 2500 Parts

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 19/05/2021 sous le n° 15439.

N° 4481/PA

ROYAUME DU MAROC PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA CAIDAT ESSAFA COMMUNE OUED ESSAFA

SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/2021

Le Mardi 15 Juin 2021 à 10H00 Il sera procédé dans le bureau du président de la Commune Oued Essafa Province de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour:

Objet : APPROFONDISSEMENT D'UN FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE 50 ML (DE LA PROFONDEUR 230 M JUSQU'À 280 M) AU DOUAR AIT OUMALIA A LA CT OUED ESSAFA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Président de la Commune Oued Essafa (Service Des Marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixe à la somme de 3 000,00Dhs (Trois Mille Dhs).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixe à la somme de 85.800,00 Dhs TTC (QUATRE VINGT CINQ MILLE HUIT CENT Dhs 00 Cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit envoyer, par courrier électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de président de la Commune Oued Essafa (Service des marchés) ;

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4482/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et
des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et à la Lutte
Contre la Désertification
du Sud
Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et à la Lutte
Contre la Désertification
d'Essmara

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERTS N° 19/2021
du 17/06/2021

- SEANCE PUBLIQUE -
Le Jeudi 17 Juin 2021 à dix
heures (10 h00 mn) il sera
procédé dans le bureau de
Monsieur le Directeur Pro-
vincial des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Dé-
sertification d'Essmara à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix pour :
Travaux de création,
d'aménagement et équipe-
ment d'un point d'eau
situé à proximité des pé-
rimètres de lutte contre l'en-
sablement, Commune
territoriale de Sidi Ahmed
Lâaroussi, Province d'Ess-
mara

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés et de la compt-
tabilité de la Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
d'Essmara ou télécharger à
partir du portail des mar-
chés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Vingt mille dirhams (20
000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixé à
la somme de : 401 160,00
dhs (Quatre cent et un
mille cent soixante dirhams
et zéro centime)
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27- 29 et 31 du
Décret n° 2.12-349 du 08
Joumada I 1434 (20 Mars
2013) fixant les conditions
et les formes de passation
des marchés de l'Etat ainsi
que certaines dispositions
relatives à leur gestion et à
leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau des marchés et de la
comptabilité de la Direc-
tion Provinciale des Eaux
et Forêts d'Essmara.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bu-
reau précité à l'adresse
suivante: Direction Pro-
vinciale des Eaux et Forêts
BP 198 Essmara,
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis

- Soit déposer leurs plis par
voie électronique au portail
marocain des marchés pu-
blics www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des
lieux le 07/06/2021, le lieu
de rendez-vous est fixé à
la Direction Provinciale des
Eaux et Forêts d'Essmara à
10 h00.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°10 du règle-
ment de consultation.

N° 4483/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUI-
PEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU DE TETOUAN
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°23/2021

Le 15 juin 2021 à 11 heures,
il sera procédé, dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale de l'Équipement
du Transport de la Logis-
tique et de l'Eau de Té-
toutan, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouverte sur offre de
prix pour objet : Réalisa-
tion des prestations topo-
graphiques pour étude
technique de la voie de
contournement de la ville
de Fnideq sur 7 km (Préfec-
ture de M'diq-Fnideq).

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la Direc-
tion Provinciale de l'Équi-
pement du Transport de la
Logistique et de l'Eau de
Tétouan, Service Gestion et
Programmes (Bureau des
Marchés), sis à : 203, Quar-
tier Administratif, Avenue
9 Avril BP 746 Tétouan, Tel
n° 0660192158, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'État www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à Sept cent
mille (7.000,00) dirhams.

L'estimation du maître
d'ouvrage est : Cinq
cent seize mille sept cent
vingt (516.720,00) dirhams
toute taxe comprise.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
décret n° 2-12-349 du 08
Joumada I 1434
(20/03/2013).

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le ser-
vice gestion et
programmes bureau des
marchés de la Direction
Provinciale de l'Équipement
du Transport de la Logis-
tique et de l'Eau de
Tétouan.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité.

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit transmettre leurs
dossiers par voie électro-
nique via le portail maro-
cain des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 4484/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Forma-
tion professionnelle, de
l'Enseignement
Supérieur et de la Re-
cherche Scientifique
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale
de Midelt

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
AU RABAI OU
A MAJORATION
RESERVES AUX PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES NATIONALES,
AUX COOPERATIVES OU UNE
UNION DE COOPERATIVES ET
AUX AUTO-ENTREPRE-
NEURS

Le 14/6/ 2021, il sera pro-
cédé au bureau du chef de
Service des Affaires Admi-
nistratives et Financières,
Construction, Equipement
Et Patrimoine, au siège de
la direction provinciale de
l'AREF DT de Midelt , sis à
Avenue ElmassiraAlkhadra,
Midelt, à l'ouverture
des plis relatifs aux appels
d'offres ouverts au rabais
ou à majoration comme
suit :

1-Appel d'offres
n°02/MID/EXP/2021

Objet : «Achat de fourni-
tures de bureau et informa-
tiques destinées aux
établissements scolaires re-
levant de la direction pro-
vinciale de l'AREF
Drâa-Tafilalet de Midelt, au
titre de l'année budgétaire
2021, En lot unique »

Heure d'ouverture des plis
: 09H30min

Le montant du Cautionne-
ment provisoire est fixé à
la somme de : 4 000.00 DH
(Quatre mille dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de :

Trois cent soixantemille
trois cent Dirhams toutes
taxe comprise

(360300,00DH TTC)

2-Appel d'offres
n°03/MID/EXP/2021

Objet : «Achat de fourni-
tures d'enseignement des-
tinés aux établissements
scolaires relevant de la di-
rection provinciale de
l'AREF Drâa-Tafilalet de
Midelt, au titre de l'année
budgétaire 2021, en lot
unique.»

Heure d'ouverture des plis
: 10H30min

Le montant du Cautionne-
ment provisoire est fixé à
la somme de : 6 000.00 DH
(six mille dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de :

Quatre cent quatre-vingt-
seize mille huit cent qua-
tre-vingt-onze Dirhams
vingt centimes toutes taxe
comprise (496 891.20DH
TTC)

3.Appel d'offres
n°04/MID/EXP/2021

Objet : «Achat de fourni-
tures et matières d'ensei-
gnement destinées aux
enseignants du préscolaire
relevant de la direction
provinciale de l'Académie
Régionale de l'Éducation et
de la Formation de la ré-
gion Drâa-Tafilalet de MI-
DELT , au titre de l'année
budgétaire 2021, en lot
unique.»

Heure d'ouverture des plis
: 11H30

Le montant du Cautionne-
ment provisoire est fixé à
la somme de : 5 000.00 DH
(Cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de :Trois cent qua-
tre-vingt-seize mille quatre
cent dix-neuf Dirhams
trente-cinq centimes toutes
taxe comprise(396 419,35
DH TTC)

Les échantillons, exigés par
les dossiers d'Appels d'Of-

fres ci-dessus, prévus par
l'article 13 du règlement
de consultation, doivent être
déposés dans le bureau
des marchés, au siège de la
direction provinciale, sis à
avenue ElmassiraAlkhadra,
Midelt, au plus tard le
11/6/2021 à 16h00.

Les dossiers des appels
d'offres peuvent être reti-
rés, au bureau des mar-
chés, au siège de la
direction provinciale de
l'AREF Drâa-Tafilalet de
Midelt sis à Avenue El-
massiraalkhadra- Midelt,
il peuvent également être
téléchargés à partir du
portail des marchés pu-
blics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doit
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27, 29 et
31 du décret N° 2-12-349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
soit déposés, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la DP
de l'AREF DT de Midelt,
soit les envoyés, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau d'ordre précité.

Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Soit les transmettre par
voie électronique via le
portail des marchés pu-
blics.

En application des dispo-
sitions :

- De l'article 6 de l'arrê-
tén°3011.13 du
24hija1434(30octobre 2013),
du ministre de l'Economie
et des Finances , pris pour
application de l'article 156
de décretn° 2.12.349du 8
joumada I 1434 (20mars
2013).

- Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 du 8 jou-
mada I 1434 (20mars
2013), tels qu'ils ont été mo-
difiés et complétés par le
décret n°2-19-69 du 18 ra-
madan 1440(24 /5 /2019)

Il est à signaler que ces ap-
pels d'offres sont réservés
aux petites et moyennes
entreprises nationales, aux
coopératives ou une union
de coopératives et aux auto-
entrepreneurs
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation de
chaque appel d'offres, et ce
conformément à l'article 4
de l'arrêtén°3011.13 du
24hija1434(30octobre 2013)
et l'article 25du décret n°2-
12-349 du 8joumada I
1434(20mars 2013), tel
qu'il a été modifié et complé-
té.

N° 4485/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, de la Forma-
tion professionnelle,
de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de
Midelt
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
RESERVES AUX PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES NATIONALES,
AUX COOPERATIVES OU UNE
UNION DE COOPERATIVES ET
AUX AUTO-ENTREPRE-
NEURS

NALES, AUX COOPERA-
TIVES OU UNE UNION
DE COOPERATIVES ET
AUX AUTO-ENTREPRE-
NEURS

Le14/6/ 2021, il sera pro-
cédé, au bureau du chef de
Service des Affaires Admi-
nistratives et Financières,
Construction, Equipement
Et Patrimoine, au siège de
la direction provinciale de
l'AREF DT de Midelt , sis à
Avenue ElmassiraAlkhadra,
Midelt, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres de
prix, comme suit :

1. APPEL D'OFFRES
N°05/MID/EXP/2021

OBJET : «Achat de bois de
chauffage pour les établis-
sements scolaires relevant
de la direction provinciale
de l'AREF Drâa-Tafilalet
de Midelt, au titre de l'année
budgétaire 2021, En lot
unique »
Heure d'ouverture des plis
: 12H30min

Le montant du Cautionne-
ment provisoire est fixé à
la somme de : 12.000,00 DH
(Douze mille dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de :

Un million trente-trois
mille quatre cent soixante-
douze Dirhams toutes taxe
comprise(1 033472.00 DH
TTC)

Les échantillons, exigés par
le dossier d'Appel d'Offres
n°05/MID/EXP/2021 (ar-
ticle 13 du règlement de
consultation), doivent être
déposés, dans le bureau
des marchés, au siège de la
direction provinciale, sis à
avenue ElmassiraAlkhadra,
Midelt, au plus tard le
11/6/2021 à 16h00.

Ledossier d'appels d'offres
peut être retiré, au bureau
des marchés, au siège de la
direction provinciale de
l'AREF Drâa-Tafilalet de
Midelt, sis à Avenue El-
massiraalkhadra- Midelt,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doit
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27, 29 et
31 du décret N° 2-12-349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

soit déposés, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la DP
de l'AREF DT de Midelt,

soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Soit les transmettre par
voie électronique via le
portail des marchés pu-
blics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation.
En application des dispo-
sitions :

- De l'article 6 de l'arrê-
tén°3011.13 du
24hija(30octobre 2013), du
ministre de l'Economie et
des Finances , pris pour
application de l'article 156 de
décretn° 2.12.349du 8
joumada I 1434 (20mars
2013).
- Des articles 25 et 156 du
décret n°2-12-349 du 8
joumada I 1434 (20mars

2013), tels qu'ils ont été mo-
difiés et complétés par le
décret n°2-19-69 du 18 ra-
madan 1440(24 /5 /2019)

Il est à signaler que cet
appel d'offres est réservé
aux petites et moyennes
entreprises nationales,
aux coopératives ou une
union de coopératives et
aux auto-entrepreneurs

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règle-
ment de la consultation, et
ce conformément à l'ar-
ticle 4 de l'arrêtén°3011.13 du
24hija1434(30octobre 2013)
et l'article 25du décret n°2-
12-349 du 8joumada I 1434
(20mars 2013), tel qu'il a été
modifié et complété.

N° 4486/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE OUARZAZATE
SG/DBM/5M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°11/INDH/2021

Le 15 Juin 2021 à 10h30, il
sera procédé, dans la salle
des réunions du secrétariat
général de la province de
Ouarzazate à l'ouverture
des plis relative à l'appel
d'offres sur offres de prix
pour L' FOURNITURE ET
INSTALLATION D'UNE
SALLE DE TRAITEMENT
D'EAU POUR HEMODIA-
LYSE AU CENTRE D'HE-
MODIALYSE DU CHP DE
OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des marchés du Secrétariat
Général de la province
d'Ouarzazate, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire
est fixé à un montant de
20.000,00 dhs(Vingt
Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de 1 020 000,00
dhs (Un Million Vingt
Mille Dirhams 00 Cts)TTC.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°
02-12-349relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
d'ordre du secrétariat gé-
néral de la province
d'Ouarzazate sis à avenue
Mohamed VI Ouarzazate.

-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
Bureau précité

- Soit les déposer sous for-
mat électronique et ce
avant la date d'ouverture
des plis

-Soit les remettre directe-
ment au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance
et avant l'ouverture des
plis.

LES PROSPECTUS DOI-
VENT ETRE DEPOSEES A
LA DIVISION DU BUD-
GET ET MARCHES AU
PLUS TARD 14-06-2021 à
16h30.

N° 4487/PA

HYPERPACK CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Avril 2021 à Casablanca, il a été institué une Société SARL: Dénomination Sociale : HYPERPACK
Capital social : 100.000 Dhs, souscrites et libérées et attribuées comme suit
- M. Ken AZRAN, 334 part de 100 dhs chacune
- M. Mardoche BENLAHSEN, 333 part de 100 dhs chacune
- M. Meyer-Yan HAZAN, 333 part de 100 dhs chacune Associés :
- M. Ken AZRAN, demeurant à 12 Rue Ain Harrouda ETG 06 APT 23 QU Racine-casa;
- M Mardoche BENLAHSEN, demeurant à 6 BD Docteur Mohammed Sijl-massi Bourgogne-casa
- M. Meyer-Yan HAZAN demeurant à 2 Rue Sidi Ibrahim ETG 5-casa
Siège social : 304, BD Ibrahim Roudani Rés Achifa 5ème Etage Appt n°10-Maarif
Objet : Importation, exportation, fabrication, commerce en gros, en demi-gros et en détail de tous produits d'emballage et tous produits accessoires à l'emballage-Toute opération d'import, d'export, de négoce
Durée : 99 ans.
Gérants : - M. Ken AZRAN - M. Meyer-Yan HAZAN
Le dépôt est effectué sous le N° 778769, le 19 Mai 2021. RC N° 503451

N° 4489/PA

STE MARJAC - SARL capital de 2 500 000 DH
Siège social : Résidence Chateaubriand - 11 Rue Hafid Ibrahim Casablanca
Aux termes du procès verbal de l'AGE des associés de la société MARJAC - SARL , tenue en date du 19 Avril 2021, au siège social de la société, il a été décidé :
- Constatation du décès de Feu Ghizlaine FAWZI, associée à hauteur de 5% dans le capital de la présente société, survenue le 17 octobre 2020.
- Suite à l'acte de succession de feu Ghizlaine FAWZI, dressé le 02 décembre 2020, la transmission aux héritiers de 1250 parts sociales appartenant au défunt s'est faite de la manière suivante :
M. Abderrahim FAWZI : 208 parts sociales ; Mme Najat Moutaqui : 208 parts sociales
M. Abderrahmane QAID : 312 parts sociales ; M. Youssef QAID: 208 parts sociales ; Mlle Yakout QAID : 105 parts sociales ; Mlle Jouhara QAID : 105 parts sociales ; Mlle Yasmine QAID : 104 parts sociales
- Donation par M. Abderrahim FAWZI de la totalité des parts sociales lui appartenant dans la société MARJAC, soit deux cent huit (208) parts sociales comme suit : cent quatre (104) parts sociales pour son petit fils Youssef QAID et cent quatre (104) parts sociales pour sa petite fille Yakout QAID, tous les deux représentés par leur père Abderrahmane QAID.
- Donation par Mme Najat Moutaqui de la totalité des parts sociales lui appart-

nant dans la société MARJAC, soit deux cent huit (208) parts sociales comme suit : cent quatre (104) parts sociales pour chacune de ses petites filles Yasmine QAID et Jouhara QAID, toutes les deux représentés par leur père Abderrahmane QAID.
- Extension de l'objet social aux activités suivantes :
- Import, export, négoce, stockage transport et distribution de toute sorte de matières premières, produits semi finis, produits finis, de nature alimentaire, cosmétique, pharmaceutique ou parapharmaceutique, détergence ou autres industries similaires ;
- Transformation et conditionnement des produits détergents
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 17/05/2021 sous le n° 778361 et au registre chronologique sous le n°17869.
N° 4490/PA

DELI FOOD

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Avril 2021 à Casablanca, il a été institué une société SARL AU:
Dénomination: DELI FOOD
Capital social : 100.000 dh, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune, souscrites et libérées par M. Salim DAFIR, associé unique,
Siège social : 304, BD Ibrahim Roudani Rés Achifa 5ème Etage Appt n°10-Maarif - Casablanca.
Objet : La restauration rapide sur place, fast-food, vente de plats à emporter, Traiter, Création, développement et commercialisation de contrats de franchises et de partenariats
Durée : 99 ans
Gérant : - Salim DAFIR, demeurant à QUT OLD BRAHIM RUE EL HOUDHOUD N°79-NADOR, titulaire de la carte d'identité nationale n° S245609.
Le dépôt est effectué sous le N°778666, le 18 Mai 2021. RC N° 503267

N° 4491/PA

FIR HOUSE

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Avril 2021 à Casablanca, il a été institué une Société SARL AU:
Dénomination Sociale : FIR HOUSE
Capital social : 100.000 Dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune, souscrites et libérées par M. Salim DAFIR, associé unique,
Siège social : 304, BD Ibrahim Roudani Rés Achifa 5ème Etage Appt n°10-Maarif - Casablanca
Objet : Achat, vente et location de tous biens immeubles, Promotion immobilière
Durée : 99 ans
Gérant : - Salim DAFIR, demeurant à QUT OLD BRAHIM RUE EL HOUDHOUD N°79-NADOR, titulaire de la carte d'identité nationale n° S245609.
Le dépôt est effectué sous le N°778465, le 18 mai 2021. RC de Casablanca sous le n° 503241

N° 4492/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Rif
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021 /DPEFLCD/Té POUR L'AMODIATION DU DROIT DE CHASSE ASSOCIATIVE

Le 14 du mois de Juin 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, Avenue des FAR Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert, en séance publique, pour l'amodiation de chasse associative dans un lot relevant de la commune territoriale de Zinate, Caïdat Ben Karrich, Province de Tétouan sur une superficie de 1580 Ha; tels qu'il est décrit aux cahiers affichés joints au CPS du présent appel d'offres.

L'appel d'offres est ouvert aux associations de chasse, légalement constituées et dont les statuts sont conformes aux statuts type des associations cynégétiques, affiliées à la Fédération Royale Marocaine de Chasse et ne disposant pas d'un lot de chasse pour le même type de gibier objet du présent appel d'offres, peuvent participer au présent appel d'offres
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la chasse de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan. Le cautionnement provisoire est fixé à cinq mille Dirhams (5000,00 DH) par lot. Les actes de cautionnement doivent être libellés au nom de Monsieur le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 5 du cahier des prescriptions spéciales. Le dossier administratif doit contenir :
- Une demande d'admission sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association ainsi que le nom du lot pour lequel l'association présente sa soumission.
- Une Copie des statuts de l'association, conformes aux statuts type des associations cynégétiques dûment légalisés et signés par le représentant légal de l'association.
- Une Copie du procès-verbal de l'assemblée constitutive ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale dûment légalisé.
- Le récépissé de dépôt des statuts auprès des autorités concernées certifié conforme à l'original.
- La liste des membres du

bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes signées et cachetées par le représentant légal de l'association.
- Une copie de l'attestation d'affiliation à la Fédération Royale Marocaine de Chasse certifiée conforme à l'originale.
- La déclaration sur l'honneur, signée et cachetée par le représentant légal de l'association (Annexe 1) attestant que
- i) l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier sur l'ensemble du territoire national, et que
- ii) les membres du bureau de l'association ne sont pas présidents d'autres associations cynégétiques.
- Un récépissé de versement du cautionnement provisoire afférent à chaque lot, tel que le montant de ce cautionnement est fixé à l'article 9 ci-après.
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée et cachetée avec la mention "Lu et accepté".
- Le candidat présente des certificats de résidence valides des adhérents résidant dans la commune rattachée relève le lot s'il y en a.
Le dossier technique porte sur l'engagement modèle en annexe 2 et qui comporte :
- L'offre financière précisant le montant minimum à dépenser durant toute la période du bail (cinq (5) ans) par le demandeur en matière d'aménagement et d'amélioration cynégétiques. Cette offre financière n'est pas exigée en cas d'amodiation du droit de chasse pour gibier migrateur.
- L'engagement à assurer le gardiennage durant la période de bail à raison d'un minimum d'un gardien tous les mille (1000) ha ainsi que le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte candidat conformément aux dispositions de l'article 36 ci-après. Les candidats désignant soumissionner pour plusieurs lots doivent fournir une

offre technique pour chaque lot.
Les offres doivent être déposées dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant les mentions :
- "Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF"
- "Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE"
Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, Avenue des FAR, Tétouan ;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 4493/PA

CONSTITUTION

« LAO CLEAN » au capital de 100 000,00 DH
1) Aux termes d'un acte sous seing privé, il est établi les statuts d'une société SARL AU.
DÉNOMINATION SOCIALE, LAO CLEAN-SARL AU
OBJET SOCIAL : IMPORTATION ET EXPORTATION MARCHAND INTERMÉDIAIRE
SIEGE SOCIAL: 147, BD LA RESISTANCE RES AFA 2EME ETAGE N 22 CASABLANCA
DUREE DE LA SOCIETE: 99 ans.
LA GERANCE : Mr. BEN-

DOK SOUFIANE CIN B380897 gérant de la société pour une durée indéterminée.
ANNEE SOCIALE. Commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.
Le registre de commerce et le dépôt légal sont effectués au Tribunal de Commerce de Casablanca le 26/04/2021 sous :RC N°502171 et Dépôt N°777455

N° 4494/PA

« NOVAK TRANS » SARL AU
Suite aux statuts établis le 10/05/2021, il a été décidé la création de la société Dénomination : NOVAK TRANS
Forme juridique : SARL AU
Capital social : 100 000.00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en mille parts sociales de cent dirhams chacune souscrites intégralement libérées et attribuées à l'associé unique :
• Mr. TARIQ ZIYATI (1000 part)
Siège social :
• Angle Avenue des Far et Rue d'Alsace Etg 3 Bureau 12 -Mohammedia.
Objet social :
• Entrepreneur de transport de marchandises national et international pour le compte d'autrui
RC N°:28115
La gérance : la gérance est assurée par Mr. TARIQ ZIYATI
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de MOHAMMEDIA Le 18/05/2021 sous le n°1182

N° 4495/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
SG/DUE/SE

Arrêté Gubernatorial n°272 en date du 10 mai 2021 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet « Carrière d'extraction du gypse » assujéti à l'étude d'impact sur l'environnement, au profit de la société GYPSAF SARL, situé au Douar Oulad Haj Massaoud, Commune Sidi Tijj, Province de Safi sur une superficie de 8ha 70a 60ca.
Vu le dahir N°1-03-06 du Rabbi I 1424 (12 Mai 2013) portant promulgation de la loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement, Le Gouverneur de la Province de Safi, décide d'ouvrir une enquête publique de 20 jours, qui débutera 15 jours après la publication de cet arrêté, concernant ledit projet.
N° 4488/PA

المملكة المغربية ✨ وزارة الداخلية ✨ ولاية جهة فاس-مكناس

عمالة إقليم تازة - باشوية أكنول

جماعة أكنول

إعلان عن موعد مباراة التوظيف

تنتهي جماعة أكنول إلى علم من تقدموا بطلب الترشيح

لاحتياز المباراة المؤجلة لتوظيف مهندس دولة الدرجة الأولى

والتي كان مقررا تنظيمها يوم الأحد 09 ماي 2021، أنه قد

تقرر إجراؤها يوم الأحد 23 ماي 2021.

وسيتم لاحقا نشر اللائحة النهائية للمرشحين والتي تعد

بمثابة استدعاء، كما سيتم إخبار المعنيين بالأمر عبر بريدهم

الإلكتروني الذي أدلوا به عند الترشح.

N°4496/PA

Lara Lugli, montée au filet au nom du droit à la maternité

Portrait



Quand elle est tombée enceinte, en 2019, Lara Lugli savait que cela mettrait fin à son contrat avec son club. Mais cette ex-volleyeuse italienne ne se doutait pas que cela ferait d'elle la figure de proue du combat des sportives pour défendre leur "droit à la maternité".

"J'espère avoir montré la voie pour un changement", confie à l'AFP celle qui a mis fin à sa carrière il y a deux ans, après avoir évolué dans de nombreux clubs - de la 1re à la 3e division - pendant plus de vingt ans.

En mars dernier, cette brune énergique de 41 ans, revenue vivre dans sa ville natale de Carpi (Emilie-Romagne) et reconvertie dans les assurances, a dévoilé le conflit l'opposant à un ancien club.

Le Volley Pordenone refusait de régler ses derniers émoluments (2.500 euros, selon elle) car ce club, alors en Serie B1, estimait avoir été pénalisé par la grossesse de sa capitaine.

Dans un message sur Facebook, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, Lara Lugli raconte donc comment son contrat a été interrompu en mars 2019 quand elle est tombée enceinte, comme prévu par une clause. Elle avait ensuite fait une fausse couche et n'était pas revenue.

Mais alors qu'elle avait saisi la justice pour réclamer le paiement de son

dernier salaire, elle a reçu une citation à comparaître en justice: son club lui reprochait les conséquences financières de son départ, avec la fuite d'un sponsor après de mauvais résultats.

Lara Lugli explose donc sur les réseaux sociaux: "Une femme, si elle tombe enceinte ne peut constituer un dommage à quiconque".

Ce cri du cœur émeut l'Italie - des joueuses glissent un ballon sous leur maillot en hommage - et le débat s'ouvre sur les droits des sportives.

"Je m'attendais à avoir un peu d'écho dans le monde du volley-ball,

mais pas tout ça! Beaucoup d'autres filles m'ont contactée, à qui il était arrivée la même chose, elles m'ont remerciée."

Ecrire ce message, avec le soutien de son compagnon, lui aussi volleyeur, n'était pourtant pas simple pour cette femme craignant d'étaler sa vie privée: "Les jours précédents, j'ai vu dans des vitrines des phrases de femmes célèbres, à l'occasion de la Journée des droits des femmes. Des phrases d'Elizabeth II ou Rita Levi-Montalcini (prix Nobel, NDLR)... Elles m'ont inspirée."

Ce n'était pas juste une histoire d'argent, dit-elle: "Il a été insinué (par le club, NDLR) que j'avais programmé cette grossesse et que j'aurais voulu - je ne sais comment - en profiter... C'était une offense pour l'athlète, pas seulement la femme."

Dirigeants sportifs comme responsables politiques ont depuis pris la balle au bond: "Il ne devra plus survenir des cas comme celui de Lara Lugli, qui évoquent des périodes sombres de l'histoire du travail", a clamé la sous-secrétaire aux Sports (et multi-médaillée olympique d'escrime) Valentina Vezzali.

L'ex-volleyeuse a engrangé les soutiens des dirigeants, sans être tout à fait dupe: "S'ils ont vraiment été surpris par mon histoire, ils n'auraient pas dû l'être, parce que ce sont des choses qu'ils devraient savoir: une sportive, y compris en Serie A, a

ce type de contrat", assure-t-elle.

L'association de défense des sportives Assist confirme que son cas, "non seulement n'est pas unique et ne concerne pas que le volley, mais met en évidence une pratique indigne".

En Italie, seuls quatre sports masculins bénéficient du statut professionnel (football, basket, cyclisme et golf). Tous les autres, et tout le sport féminin, sont considérés comme amateurs et ne sont donc pas régis par le droit du travail, explique l'association.

"Ça doit changer... S'entraîner tous les jours et jouer le week-end, c'est du professionnalisme", souligne Lara Lugli.

Pour elle, le conflit s'est bien terminé car le club de Pordenone a réglé le salaire et retiré la citation, quelques jours avant l'audience prévue cette semaine.

Elle a surtout obtenu que la Fédération de volley instaure une commission sur la protection des sportives et évoque la création d'un fonds pour soutenir le "droit à la maternité".

"Lara Lugli n'a pas accepté de compromis et a compris que sa bataille était pour toutes", dit à l'AFP Luisa Rizzitelli, présidente de l'association Assist. "Elle a réussi, comme jamais, à donner une voix à une bataille que nous menons depuis des années."



J'espère avoir montré la voie pour un changement

Sport

Benzema de retour en bleu

Macron salue le bon choix de Deschamps, Le Pen plus réservée

Emmanuel Macron, déclarant faire partie "des 68 millions de sélectionneurs" en France, a salué mercredi "le bon choix" de Didier Deschamps, qui a rappelé Karim Benzema en équipe de France pour l'Euro, Marine Le Pen se montrant nettement plus réservée.

"J'ai une confiance complète en Didier Deschamps: d'abord, il a montré qu'il savait choisir un collectif, qu'il savait ensuite l'animer, avec des résultats à la clé. Je pense qu'il a fait les bons choix", a souligné le chef de l'Etat lors d'un déplacement dans l'Aube pour marquer le début de réouverture des activités sportives.

Concernant plus précisément l'attaquant du Real Madrid, M. Macron a loué "sa qualité de joueur, la maturité qu'il a prise" et "sa capacité à s'insérer dans ce collectif".

"Je vois l'enthousiasme collectif et donc je suis très heureux pour les joueurs qui sont sélection-

nés. J'aurai l'occasion d'en féliciter quelques-uns ce soir lors de la finale (de la Coupe de France) et je pense qu'il (Deschamps) nous a mis sur le papier la meilleure équipe possible et qu'il faut maintenant que l'alchimie se noue entre eux pour que surtout ils la gagnent, parce que c'est ça l'objectif."

Interrogée sur ce retour de Karim Benzema en marge d'un déplacement en Gironde, la présidente du RN et candidate à l'Élysée Marine Le Pen a, pour sa part, estimé que le footballeur ne portait pas "les valeurs qui sont les (siennes)".

"Je crois beaucoup, moi, à l'exemplarité des stars et aux valeurs qui doivent être portées par les sportifs de haut niveau, je ne crois pas que monsieur Benzema puisse porter les valeurs qui sont les miennes", a déclaré la dirigeante d'extrême droite.

La veille, le sénateur RN Stéphane Ravier avait qualifié Karim

Benzema de "Français de papier" et suggéré qu'il aille jouer "pour l'équipe algérienne", suscitant des critiques à gauche et dans la majorité.

Karim Benzema, 33 ans et auteur d'une excellente saison avec le Real Madrid, a été rappelé mardi après cinq ans et demi d'absence suite à son implication dans l'affaire de la sextape de son ancien coéquipier en sélection Mathieu Valbuena.

Le Mbappé : Benzema va beaucoup nous apporter

Karim Benzema "va beaucoup nous apporter" en équipe de France, a assuré son futur partenaire en Bleu, Kylian Mbappé, au lendemain du retour surprise de l'attaquant du Real Madrid pour l'Euro-2020.

"Il va beaucoup nous apporter, cela fait dix ans qu'il est au haut niveau à Madrid, il a l'expérience et le talent, je suis sûr que l'adaptation sera très rapide", a déclaré Mbappé à l'issue de la victoire du Paris Saint-Germain en finale de Coupe de France contre Monaco (2-0) où il a marqué un but.

"Je suis très content, j'ai toujours dit que je voulais jouer avec des grands joueurs, Benzema, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup au-dessus dans le monde", a ajouté Mbappé.

Selon M. Macron, "il y a deux fonctions terribles" en France: "Président de la République et sélectionneur de l'équipe de France" parce qu'il y a "68 millions de personnes qui sont convaincus qu'elles avaient de meilleures idées ou une meilleure sélection en tête".

"Je fais partie des 68 millions de sélectionneurs qui chaque matin se disent: j'aurais fait ceci ou cela si j'étais Didier Deschamps", a-t-il encore plaisanté.

Divers

Coupe de France...

Le Paris Saint-Germain, tenant du titre, a remporté la quatorzième Coupe de France de son histoire en battant Monaco 2 à 0 à l'issue d'une finale peu enthousiasmante, mercredi soir à huis clos au Stade de France.

Un premier but de Mauro Icardi (19e) servi par Kylian Mbappé suite à une grossière erreur d'Axel Disasi, puis un second en fin de match de Mbappé (81), servi par Di Maria, ont fait le bonheur des Parisiens, privés de Neymar, suspendu. Monaco, qui n'a plus remporté la Coupe de France depuis trente ans, et le PSG joueront dimanche la dernière journée du championnat, décisive pour l'attribution d'un titre qu'ils se disputent avec Lille.

...et d'Italie

La Juventus Turin a dominé l'Atalanta Bergame (2-1) pour remporter sa 14e Coupe d'Italie, mercredi à Reggio-Emilia, permettant à son entraîneur Andrea Pirlo de décrocher un deuxième titre pour sa première saison comme entraîneur après la Supercoupe d'Italie.

Dejan Kulusevski (31e) et Federico Chiesa (73e) ont offert à la Juve cette victoire en guise de bol d'air, au terme d'une saison compliquée pour les Bianconeri. L'Atalanta avait égalisé en fin de première période par Ruslan Malinovskyi (41e). La Juve succède ainsi à Naples au palmarès.

Mort de Maradona

L'équipe soignante accusée d'homicide volontaire



Les sept mis en examen pour la mort de Diego Maradona en novembre dernier, jusqu'ici accusés d'homicide involontaire, sont désormais poursuivis pour homicide volontaire et encourrent de 8 à 25 ans de prison, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

Avec ce changement de qualification, le parquet considère que la mort de Maradona n'est pas le résultat d'une faute professionnelle ou

d'une négligence de l'équipe médicale du "pibe de oro", mais que médecins et soignants n'ont rien fait pour empêcher sa mort quand celle-ci s'est matérialisée.

"Après tant d'injustices, la boucle est bouclée. Le plus important est le changement de l'accusation en homicide volontaire", a déclaré à l'AFP un membre du parquet de San Isidro (banlieue de Buenos Aires), en charge de l'enquête.

Cette aggravation des charges est liée à la parution début mai d'un rapport d'experts, qui a conclu que Maradona avait été "abandonné à son sort" par son équipe soignante, dont le traitement "inadéquat, déficient et imprudent" a conduit à une lente agonie.

"Les signes de danger de mort qu'il présentait ont été ignorés", estimaient encore les vingt experts, dont les médecins légistes qui ont

praticqué l'autopsie et des spécialistes de diverses disciplines médicales, et les soins infirmiers prodigués sont "entachés de déficiences et d'irrégularités".

Maradona, qui souffrait de problèmes aux reins, au foie et au cœur, est mort d'une crise cardiaque le 25 novembre 2020, quelques semaines seulement après avoir subi une opération du cerveau pour un caillot de sang.

Sept personnes ont été mises en examen par le procureur de la République de San Isidro: le neurochirurgien Leopoldo Luque, principal accusé, la psychiatre Agustina Cosachov, un psychologue, deux infirmiers (un homme et une femme) qui étaient au chevet de Diego Maradona, ainsi que le superviseur de ces infirmiers et un médecin coordonnateur de l'hospitalisation à domicile.



Botola Pro D1 : Une manche marquée par des scores de parité

Le SCCM et le HUSA se sont quittés sur un nul blanc, mercredi soir au stade El Bachir à Mohammédia, en match comptant pour la 18^e journée de la Botola Pro D1 « Inwi » de football.

Le nul blanc a sanctionné également l'issue du match qui a opposé au stade municipal de Berkane la RSB au RCOZ.

Quant à la rencontre qui a mis aux prises le CAYB et le MAS, elle s'est achevée sur le score d'un partout.

Lors de cette confrontation qui a eu pour cadre le stade muni-

cipal de Berrechid, les locaux ont ouvert le score dès la 11^e minute par Abdessamad Niani, avant que Nabil Marmouk n'égalise pour le MAS à la 90^e minute.

Pour rappel, deux matches ont été disputés mardi. Le WAC a conforté son statut de leader après avoir battu l'OCS par 3 à 1, alors que le DHJ a été accroché par le MAT, (2-2).

A noter que trois matches devaient être joués, opposant l'IRT au FUS, le MCO au Raja et l'ASFAR au RCAZ.

AGO du CNOM

Adoption à l'unanimité des rapports moraux et financiers au titre des saisons 2019-2020



L'Assemblée générale ordinaire du Comité national olympique marocain (CNOM), tenue mercredi à Rabat, a adopté à l'unanimité les rapports moraux et financiers du Comité au titre des saisons 2019 et 2020, en présence des responsables des différentes fédérations sportives et d'un représentant du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. Le rapport moral de la saison 2019, présenté par le secrétaire général du CNOM, Abdellatif Idmahmma, comprenait dix axes concernant la

gouvernance, la relation avec le ministère de tutelle, les fédérations et le CNOM, les partenariats et les relations internationales, la participation aux événements sportifs, la formation, la communication et la lutte antidopage.

Concernant le bilan de la participation marocaine aux manifestations continentales et internationales, le rapport indique que le CNOM a pu assurer la participation du Maroc à tous les événements internationaux prévus pour l'année 2019, malgré quelques difficultés logistiques.

Ces participations témoignent de la volonté du Comité de soutenir toutes les fédérations nationales afin d'assurer la représentation du Maroc dans tous les grands événements, l'accès étant mis sur les Jeux africains organisés à Rabat, ajoute le rapport.

Parmi ces compétitions figuraient les Jeux africains de plage (14-23 juin au Cap-Vert), les Jeux africains (19-31 août à Rabat), les Jeux méditerranéens de plage (25-31 août en Grèce) et les Jeux mondiaux (10-16 octobre à Doha).

Le rapport moral de 2020 a porté également sur dix axes consacrés notamment à la pandémie de Covid-19, le report des Jeux olympiques, la reprise de la préparation olympique, l'académie numérique olympique, la gouvernance et la relation avec le Comité international olympique (CIO).

Le document a souligné que le Royaume a connu, à l'instar des autres pays du monde, au cours de l'année 2020, des circonstances exceptionnelles liées aux répercussions de la pandémie de Covid-19, relevant que ces circonstances ont incité à invoquer les valeurs de solidarité pour atténuer les répercussions de cette pandémie.

Le Maroc fait partie des pays qui ont compris très tôt la nécessité de cette solidarité conformément aux Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, note le rapport, précisant qu'un fonds national de solidarité a été créé, auquel le CNOM a contribué dans l'esprit des valeurs de citoyenneté et des valeurs olympiques.

Intervenant à cette occasion, le président du CNOM a salué la capacité du corps sportif marocain à résister aux répercussions de la pandémie en restant uni et sain.

Il a appelé les responsables des fédérations à être conscients de la responsabilité de la gestion du sport, ajoutant qu'"il n'y a pas de fédérations sportives plus importantes que d'autres, et par conséquent, la question principale est de savoir comment gérer le sport marocain et le développer, en adoptant des plans renouvelés pour atteindre les objectifs fixés".

Il a, par ailleurs, fait savoir qu'un cadre clair a été mis en place pour la formation, l'élargissement de la base des entraîneurs et la préparation des formateurs, dont la présence, dans les circonstances actuelles, reflète la volonté de valoriser leurs capacités et de développer leurs résultats.

Les JO se dérouleront à la date prévue

Le président du Comité international olympique (CIO) Thomas Bach et le Premier ministre japonais Yoshihide Suga ont promis, mercredi, que les Jeux olympiques de Tokyo, déjà reportés une fois, se dérouleront à la date prévue.

"Aux côtés de nos partenaires et amis japonais, je souhaite souligner à nouveau l'engagement total du CIO à organiser des Jeux olympiques et paralympiques sûrs pour tout le monde", a indiqué M. Bach avant une réunion virtuelle de trois jours, à laquelle doivent participer des responsables du CIO et des organisateurs des JO.

"Pour parvenir à cet objectif, nous nous concentrons à présent pleinement sur l'organisation des Jeux olympiques", a-t-il affirmé.

M. Bach a, en outre, indiqué que le CIO enverrait des travailleurs médicaux supplémentaires pour aider les organisateurs à surmonter la pénurie de personnel médical. Il a également révélé qu'au moins 75% des athlètes et des invités qui séjourneront au village olympique seraient vaccinés.

M. Suga a, pour sa part, souligné, lors d'une session plénière de la Chambre haute japonaise, que son gouvernement poursuivait ses préparatifs pour accueillir les JO en toute sécurité.

Participation du Maroc aux Championnats d'Afrique de judo

La capitale sénégalaise Dakar abrite, du 20 au 23 mai courant, la 42^e édition des Championnats d'Afrique de judo, un tournoi auquel prennent part plus de 170 judokas d'une trentaine de pays africains dont le Maroc.

Le Royaume est représenté à cette compétition continentale par une sélection de 18 judokas, hommes et dames, de différentes catégories (de -48 kg à 78kg, pour les dames, et de -60kg à +100 kg pour les hommes).

Ces joutes qualificatives aux prochains Jeux olympiques (JO) de Tokyo, se dérouleront au complexe sportif "Dakar Arena" de Diamniadio, à une trentaine de kilomètres de la capitale sénégalaise.

En marge de ces championnats, l'Union africaine de judo a procédé, mardi à Dakar, à l'élection de son nouveau comité exécutif présidé par le Malgache Thierry Siteny Randriana-

sokoniaiko, et composé du Kényan Shadrack Maluki (chairman), du Botswanais Estony Pridgeon (secrétaire général) et du président de la Fédération Royale marocaine de judo, Chafik Elkettani Elhamidi au poste de trésorier général.

Voici, par ailleurs, la composition de la sélection marocaine participant aux Championnats d'Afrique de judo :

Hommes : Bassou Issam (-60 kg), Saddiki Younes (-60 kg), Bassou Imad (-66 kg), Boushita Abderrahmane (-66 kg), Boushita Salim (-73 kg), Moutii Achraf (-81 kg), Abdallaoui Hamza (-90 kg), Lahboub Mohammed (-100 kg) et Frifra El Mehdi (+100 kg).

Dames : Chakir Aziza (-48 kg), Eddinari Chaimae (-48 kg), Iraoui Soumiya (-52 kg), El Bouhairi Youssa (-57 kg), Belattar Sofia (-63 kg), Harachi Sarah (-63 kg), Niang Assmaa (-70 kg), Khairi Oulaya (-78 kg) et Yatim Hafsa (-78 kg).

Chafik Elkettani élu trésorier général de l'UAJ

Le président de la Fédération Royale marocaine de judo, Chafik Elkettani Elhamidi, a été élu, mardi à Dakar, au poste de trésorier général au sein du Comité exécutif de l'Union africaine de judo (UAJ).

La présidence de cette instance continentale du judo est revenue au Malgache Thierry Siteny Randrianaokoniaiko, président de la Fédération malgache de judo et du Comité olympique de Madagascar, alors que les deux autres postes du comité exécutif sont occupés respectivement par le Kényan Shadrack Maluki (chairman) et le Botswanais Estony Pridgeon, élu secrétaire général.

Les membres de l'exécutif de l'UAJ sont élus pour un mandat de quatre ans, 2021-2025.

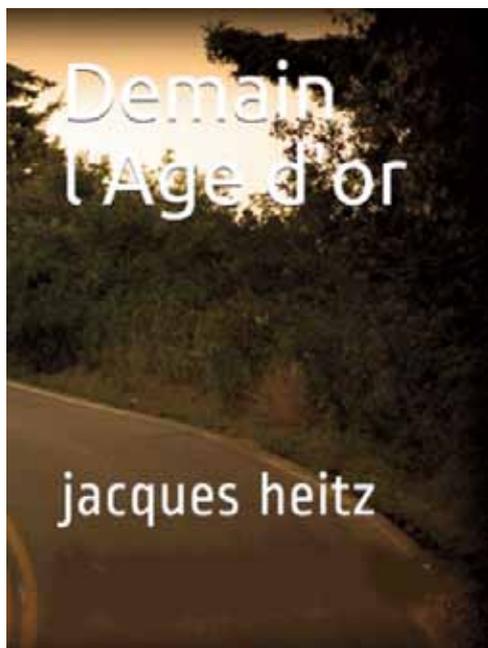
L'élection de Chafik Elkettani Elha-

midi qui marque le retour du Royaume au sein des instances du judo africain après une absence de plus de 30 ans, a eu lieu lors du congrès électif tenu en marge des championnats d'Afrique de judo.

Les enjeux de ces élections étaient d'une grande importance avec une concurrence acharnée entre les nouveaux leaders du judo africain dont beaucoup sont issus du monde politique ou des affaires ou bien occupent des postes clés dans leurs comités olympiques nationaux avec des enjeux de positionnement des nations dans les grandes instances dirigeantes sportives et olympiques africaines comme l'Union des Confédérations africaines des sports (UCSA) et l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA).

Je range les provisions, je sors promener les chiens. La famille, la vie de famille, est-ce que ça me tente vraiment ? Papa, maman, il semble que vous n'avez pas été assez convaincants pour en communiquer le goût à vos enfants, tous deux célibataires sans descendance. La vie de couple : je prépare des sandwiches, une thermos de café, j'emballer le tout et repars vers la Fondation Audubon, vers l'estuaire de l'Escaut. J'aime ce mot : estuaire. Impression d'un torrent de vie qui se discipline et va toujours s'élargissant se fondre dans l'infini de la mer. Aussi est-ce avec enthousiasme que j'ai participé au magnifique album d'Odile sur les deltas du Guadalquivir et du Danube – oh! bien modestement, comme porteur de matériel, fournisseur de casse-croûte, conducteur. Toujours levés avant l'aube aux heures préférées des oiseaux. Ou à patauger dans les marais au coucher du soleil, quand la lumière est la plus belle pour les photos. Nous avons vu les pélicans, les spatules et les vautours blancs dans les bras du Danube, les cigognes noires et les sarcelles cannelles non loin de Sanlúcar, les oies de la Baltique ici en hiver, à l'embouchure de l'Escaut, dans ce Zwin que visita plusieurs fois Marguerite Yourcenar. De tels souvenirs m'attachent à Odile bien au-delà de l'attrait sensuel dont j'éprouve en ce moment le renouveler.

Le ciel s'est dégagé. Vent modéré et un peu de soleil. Je n'attends que délices de la promenade dans les dunes avec mon ornithologue-photographe. Quand j'arrive à la Fondation, elle soigne un pluvier blessé par le plomb d'un chasseur. Je la regarde réduire la fracture, poser une attelle et une collette avec l'habileté d'un vétérinaire



chevronné. Elle baguette des passereaux, maintient sans les serrer des boules de plumes pépiantes. Elle forme avec ses collègues une équipe amicale et soudée. Voilà, elle a fini, nous allons pouvoir déjeuner ensemble, je déballe le casse-croûte quand plusieurs voitures s'arrêtent dans la cour. On apporte dans notre local des cartons fermés, puants, percés de trous. Un dégazage sauvage en Mer du Nord, des galettes de fioul partout, des oiseaux mazoutés

par dizaines, une catastrophe écologique de plus. L'équipe met aussitôt en place un plan de sauvetage, trie les oiseaux irrécupérables qui doivent être euthanasiés et va prodiguer ses soins aux autres. En hypo-ou hyperthermie, les yeux et l'estomac brûlés, ils se débattent faiblement quand on les intube pour les hydrater, qu'on les lave avec de l'eau à 40 degrés, qu'on les rince soigneusement, qu'il ne reste pas de savon sur le plumage, qu'on les sèche

sous une soufflerie d'air chaud. L'air empesté le mazout. La nausée me prend. Vais-je rester ainsi, inutile et malade, à regretter égoïstement de ne pouvoir déjeuner tranquillement en amoureux ? Odile ne me demandera rien, je le sais, c'est à moi de surmonter ma répugnance, mettre le masque comme à Manosque pendant le déménagement, enfiler les gants de caoutchouc qui montent jusqu'aux coudes.

– Surtout pas de contact entre ta peau et le fioul, dit-elle. Malgré ma peur de blesser les oiseaux et d'être blessé par leurs coups de bec, je passe l'après-midi à travailler aux côtés d'Odile au sauvetage des pauvres corps mazoutés. Vers 5 heures une nouvelle équipe prend le relais. Nos mains plusieurs fois savonnées, lavées, rincées, il me semble que la terrible odeur est toujours là. Le vent enfin m'en débarrasse quand, une fois dehors, je peux respirer l'air frais. Mais mon estomac refuse toute nourriture. Odile non plus ne peut rien avaler. Elle dit :

– Nous vivons dans un monde de fous, gouverné par des fous. Les uns détruisent en un instant des milliers de vies, les autres mettent des mois, des années à essayer de réparer les dégâts.

– Sont-ils punis au moins ?
– Quand on arrive à repérer le bateau, oui. Mais les amendes ne sont pas assez lourdes pour les dissuader. Allez ! Olivier, on ne va pas rester là à nous désoler en reniflant nos doigts. Nous allons procéder à une très belle cérémonie, tu vas voir. Attends-moi. Elle disparaît dans un bâtiment qui borde la cour, revient avec un panier pour chat en plastique. A l'intérieur, je ne distingue que deux grands yeux.
– C'est une buse. On nous l'a pa-

portée en piteux état. J'ai même cru qu'elle ne se remettrait jamais. En voiture, Olivier. Nous allons la rendre à la nature. Elle est maintenant tout à fait capable de voler et se débrouiller seule.

Nous la libérons dans un champ près d'un bois. Quand on ouvre son panier, elle reste immobile au fond de son refuge avant de sautiller jusqu'au bord puis dans l'herbe. Enfin elle prend son essor et s'élève en cercles de plus en plus larges dans le ciel bleu. Le sourire qui illumine le visage d'Odile à ce moment-là a pour moi toute la beauté du monde et de ceux qui veulent la préserver.

– Je vais te faire couler un bain, dit-elle quand nous nous retrouvons chez elle. Rien de tel pour effacer l'odeur de cet après-midi difficile.

J'ai failli m'endormir dans l'eau parfumée. Mais elle revient dans la salle de bains, se déshabille en un tournemain et fait claquer les élastiques de sa culotte.

– Je crois que tu aimes les atmosphères tropicales, chaudes et humides, favorables à ta peau délicate.

– J'aime surtout qui tu es, ce que tu es, ce que tu as fait aujourd'hui.

– Tu as bien participé. Ce n'était pas facile pour toi. J'ai senti tes craintes, ta répugnance, j'aime ce que nous faisons ensemble, dit-elle en enjambant la baignoire et en saisissant mon sexe.

Caresse dans l'eau, jeux avec la douche, l'amour sur les serviettes froissées jetées sur le carrelage. Et au moment béni où je perds la tête, vivant, papa, bien vivant, ce n'est pas l'image des pauvres corps mazoutés qui s'impose à moi, mais l'essor de l'oiseau libéré par Odile qui s'élève en planant dans l'azur.

(A suivre)

Recettes

Briouates au poulet

Ingrédients :

300 g de blanc de poulet
1 oignon haché
1 gousse d'ail écrasée
1 c. à soupe de persil
1 œuf

Sel, poivre, cumin paprika gingembre
1 c. à soupe de beurre
2 c. à soupe d'olives vertes coupées finement
2 c. à soupe de farine + 2 c. à soupe d'eau
Feuilles de brick

Étapes :

1. Coupez le poulet en gros dés puis ajoutez les épices par-dessus. Après avoir versé un peu d'eau ou d'huile, faites mariner le tout une petite demi-heure.
2. Hachez finement l'oignon et faites-le revenir dans une poêle huilée.
3. Une fois que l'oignon translucide, ajoutez le poulet, l'ail écrasé, le persil ciselé, les olives coupées en dés très fins et les épices, puis laissez cuire à feu moyen

jusqu'à cuisson complète de votre poulet (dans l'idéal, évitez qu'il soit trop cuit et donc trop sec).

4. Dans un bol, fouettez votre œuf. Retirez le poulet de la poêle et laissez le reposer.

5. Ajoutez l'œuf et mélangez-le avec les oignons. Tranchez ensuite finement le poulet et rajoutez-le dans la poêle.

6. Retirez du feu puis laissez refroidir le tout.

7. Formez les briouates en insérant une cuillère de farce dans la feuille de brick coupée en rectangle, puis formez un triangle comme pour un samoussa.

8. Pour plus de facilité, collez les extrémités à l'aide d'un mélange de farine et d'eau.

9. Faites chauffer l'huile dans une poêle puis intégrez les briouates pour les faire dorer des deux côtés.

10. Déposez vos briouates au poulet sur du papier absorbant et servez chaud.



Des "feux de camp" pour réchauffer la couronne du soleil

Une multitude de "feux de camp" chauffant la couronne du soleil pourrait expliquer comment sa température dépasse de très loin celle de sa surface, une véritable énigme physique que tente de percer la sonde Solar Orbiter.

A ce jour "on n'a pas d'explication cohérente à ce phénomène", dit à l'AFP l'astronome Frédéric Auchère, de l'Institut d'astrophysique spatiale.

Cela fait plus de 70 ans que ça dure, quand on s'est aperçu que la couronne solaire -l'atmosphère du soleil, dont le disque blanc chauffe la Terre- dépassait le million de degrés Celsius alors que la température de surface du soleil culmine à quelque 5.500 degrés.

"Quand on s'en éloigne, la température baisse un peu, comme un radiateur qui chauffe moins quand on s'en écarte", mais très vite, cette température remonte très haut, raconte l'astronome, qui co-signe deux études sur le sujet à paraître dans Astronomy & Astrophysics.

C'est là qu'entre en jeu Solar Orbiter, la sonde de l'Agence spatiale européenne et de la Nasa qui a pris l'an dernier ses premières images du soleil. Une observation de cinq minutes qui visait simplement à vérifier le bon fonctionnement de ses instruments.

Prises à environ 77 millions de kilomètres du Soleil, à mi-distance entre la Terre et son astre, elles ont montré un phénomène nouveau: de mini-éruptions solaires, omniprésentes à la surface, baptisées "feux de camp".

Depuis, une équipe de scientifiques européens, américain et russe, a eu accès aux données calibrées, c'est-à-dire "propres", prises par un instrument de la sonde qui prend des

images dans l'extrême ultra-violet.

Grâce à lui, on "a pu voir des structures très fines dans l'atmosphère du soleil", explique M. Auchère, et déterminer qu'il s'agit de "copies à petite échelle d'événements plus gros qu'on connaissait déjà".

D'une longueur observée de 400 à 4.000 km (minuscule à l'échelle du Soleil), ils surgissent entre 1.000 et 5.000 km au-dessus de la surface du soleil - la photosphère. Éphémères, ils se manifestent sur des durées très courtes, allant de 10 à 200 secondes. Mais en atteignant dans ce laps de temps très court une température "coronale", de plus d'un million de degrés Celsius.

Les scientifiques supposent qu'ainsi "l'atmosphère serait chauffée par cette myriade de petits flashes se produisant un peu partout", explique M. Auchère qui a co-signé son étude avec David Berghmans, de l'Observatoire royal de Belgique, et David Long, du Laboratoire britannique de sciences de l'espace Mullard.

Une deuxième étude, menée par le scientifique chinois Yajie Chen et le Pr Hardi Peter, de l'Institut allemand Max Planck, a modélisé le phénomène en utilisant les observations de Solar Orbiter. Elle aboutit à une conclusion similaire, en suggérant que "ce processus contribue de façon significative à l'échauffement de la couronne".

Mais tous s'empressent d'ajouter qu'il faudra attendre d'autres observations plus détaillées pour confirmer un scénario, a priori improbable, dans lequel "on essaie de chauffer l'atmosphère de cette grosse étoile avec des allumettes", comme le résume joliment M. Auchère. Une atmosphère qui s'élève à des millions de kilomètres de la surface.